

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



11

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Novembre 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

Vers un nouveau tournant de l'histoire de notre mouvement

Le projet de révision des statuts de l'Union suisse, élaboré par la commission spéciale qui avait fait de l'excellent travail lors de la mise au point des nouveaux statuts des Caisses affiliées déjà, a été adopté par les conseils supérieurs de l'Union. D'ici à la fin de l'année, il aura été soumis à l'approbation de toutes les Fédérations cantonales et régionales du pays.

C'est avec plaisir que nous relevons que toutes les réunions qui ont eu lieu jusqu'ici se sont déroulées dans le meilleur esprit. Les propositions ou amendements présentés par des délégués ont été consciencieusement discutés, examinés.

Dans ses travaux, la commission de révision s'est inspirée de deux grandes idées:

1. L'Union suisse n'est pas un but en soi. Elle a pour mission de servir les Caisses affiliées, de faciliter l'accomplissement de leurs tâches.

2. Pour ce faire, l'Union suisse doit rester forte, reposer sur des bases solides. A l'instar de toute entreprise économique ou institution sociale, le volume de ses prestations de service dépendra en bonne partie des moyens dont elle dispose, ou si l'on veut — même

si la définition paraît teintée d'esprit capitaliste — de sa puissance financière. On ne peut pas vider l'Union de sa substance, que ce soit la banque centrale, en la servant des capitaux dont elle a besoin, ou l'Office de révision en limitant par trop ses compétences et son droit d'intervention, et attendre un maximum de services de l'organisation centrale.

Tous les membres des comités de direction et des conseils de surveillance, ainsi que les gérantes et les gérants de nos Caisses ont reçu à temps un exemplaire du projet. Ils peuvent donc l'étudier à loisir et, lors de l'assemblée de leur Fédération spécialement consacrée à l'étude en commun des nouveaux statuts, poser des questions, faire des propositions, des suggestions, et même émettre des critiques, pourquoi pas.

Une fois l'adoption de principe des Fédérations acquise, le projet épuré ou complété devra être ratifié par le Congrès Raiffeisen suisse de juin 1976, à Lausanne.

Comme cela fut déjà le cas lors de la révision des statuts des Caisses affiliées, un tel projet ne peut — et ne pourra jamais — tenir compte de *tous* les désirs et de *tous* les vœux exprimés. Nous affirmons néanmoins que ces nou-

veaux statuts, une fois adoptés, seront un instrument de travail très précieux qui permettra à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen de poursuivre son activité et d'assurer — si Dieu le veut — sans aucun revers l'heureux essor de toutes les Caisses Raiffeisen suisses et de leur fédération nationale.

Que la bonne étoile qui brilla sur le Congrès de 1973 déjà, se montre de nouveau à nous dans toute sa splendeur et sa clarté, que l'esprit confédéral de large compréhension et de coopération, qui a soufflé si manifestement et de si réconfortante manière il y a tantôt 3 ans lors de la révision des statuts des Caisses Raiffeisen suisses, nous guide encore en juin 1976, à Lausanne, pour le plus grand bien de nos coopératives d'épargne et de crédit et, par elles, des larges couches de notre population qui maintiennent leur entière confiance à notre splendide mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

-pp-

« LE MESSAGER RAIFFEISEN »

tire à plus de 13 000 exemplaires. Il touche tous les milieux économiques des communes rurales de Suisse romande.

« Journées coopératives 1975 » de l'Union Internationale Raiffeisen

L'Union Internationale Raiffeisen (UIR), fondée à Francfort-sur-le-Main lors de l'inoubliable Congrès Mondial Raiffeisen de 1968, groupe actuellement quelque 50 Fédérations nationales de coopératives d'épargne et de crédit de 30 pays différents. Convaincu de la sagesse de l'adage « Le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit », son comité, présidé par M. Arnold Edelmann, directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, déploie discrètement une activité efficace et bienfaisante. Nous en avons eu, une fois de plus, la conviction lors du Congrès de 1975 de cette organisation internationale, que nous nous permettrons de qualifier de véritables « Journées coopératives ».

Du 8 au 10 septembre 1975, une centaine d'invités de marque et de représentants de Fédérations nationales de coopératives Raiffeisen, ont participé à ce que, fort modestement, la convocation officielle appelait « l'assemblée générale ordinaire » qui, dans la règle, est convoquée tous les trois ans. Le choix du lieu de la réunion était idéal : en effet, le Bischenberg, centre d'Etudes et de formation du Crédit Mutuel à Obernai-Bischoffsheim, près de Strasbourg, est le cadre de rêve d'une manifestation de ce genre : un ensemble architectural moderne pouvant accueillir des congrès, des séminaires et des journées d'études, doté de toutes les installations utiles aussi bien pour les séances de travail que pour le séjour et la détente. L'organisation, assurée par M. Théo Braun, président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel à Strasbourg et ses collaborateurs, fut parfaite et les participants apprécièrent les largesses et les délicatesses des amis alsaciens.

L'assemblée générale proprement dite eut lieu le lundi matin 8 septembre, à 9 h. 30. Nous n'entrerons pas en détail ici sur tous les points de l'ordre du jour rituel. Après le discours d'ouverture et les souhaits de bienvenue du président Edelmann, le secrétaire général, M. Schiffgen (Bonn / RDA), dressa le bilan des activités déployées depuis la dernière assemblée générale. Mentionnons

simplement les efforts visant à la collaboration étroite avec la FAO, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le séminaire coopératif Raiffeisen organisé en Turquie, au début de cette année, les contacts réguliers avec le Centre coopératif des Indes, les multiples renseignements donnés et la réception de délégations venues de tous les points du globe. Au chapitre des élections, les propositions du comité au sujet des vides à combler et de la reconduction du mandat des membres du conseil de direction se mettant à disposition pour une nouvelle période administrative, furent ratifiées sans discussion et opposition. Pour les prochaines années également, la présidence sera assurée par M. A. Edelmann.

Désireux de « promouvoir des échanges constants d'idées et d'expériences », conformément à l'article 1 des statuts de l'UIR, le comité avait corsé le programme de cette assemblée administrative et il n'est certes pas exagéré d'affirmer que la seconde partie de la réunion fut suivie très attentivement par un auditoire discipliné. Les délégués eurent d'abord le privilège d'entendre un exposé de M. P.G. Brand, chef du projet coopératif pour la fondation de Caisses Raiffeisen au Rwanda sur le thème « Les activités de l'organisation Raiffeisen de Suisse sur le plan de l'aide au développement, illustrées par le projet coopératif suisse d'aide au développement au Rwanda ». M. Brand ne se borna pas à décrire sèchement la fondation des premières Banques populaires (dénomination des Caisses Raiffeisen au Rwanda, pour tenir compte des us et coutumes du pays), il donna encore d'amples détails sur les structures politiques, économiques et démographiques de cette petite nation du Continent noir, où en quelque sorte tout est à former, à créer, puis à développer. Le résultat propagandiste de sa première année d'activité — la fondation de 12 Caisses — a dépassé tous les espoirs. Le gros de l'ouvrage reste cependant à faire : l'enseignement et l'éducation des cadres et la formation de la population à l'idéal coopératif. Puis, il faudra

songer à la création de la Banque centrale et de l'Office de révision, qui — comme dans tous les pays raiffeisenistes du monde entier — seront les indispensables piliers d'angle de la sécurité et de la capacité d'action constante des Caisses Raiffeisen rwandaises.

M. Tardy, représentant le ministre français de la Coopération, fit un exposé du « Système français d'aide au développement des coopératives ». Répondant à certaines critiques faites au sujet de la coopération active des gouvernements, il déclara d'emblée que le retard est plus apparent que réel. Le Gouvernement français est en tout temps prêt à étudier toute demande d'aide qui lui sera soumise. A l'instar de ce qui se produit actuellement au Rwanda, une aide financière peut être conçue dans les débuts, mais l'essentiel est et restera l'aide éducative, afin que les populations des pays en voie de développement parviennent, après une certaine période d'initiation, à gérer elles-mêmes leur propre épargne. M. Tardy relève en passant que la France a contribué à la création et au bon fonctionnement de 10 000 coopératives en Afrique.

La discussion, qui dut être renvoyée à la séance du début de l'après-midi, permit aux participants, dont plusieurs de pays en voie de développement, d'émettre points de vue et opinions sur les objectifs de toute intervention des pays nantis dans le tiers monde.

L'assemblée administrative fut suivie d'un séminaire qui offrit aux délégués de plusieurs pays membres de l'UIR l'occasion d'exposer la structure et le fonctionnement des organisations coopératives. Si le mouvement Raiffeisen suisse limite nettement son activité au domaine financier, soit à l'épargne et au crédit, dans d'autres nations, par contre, le champ d'action des coopératives Raiffeisen est étendu aussi à l'intensification de la production et au commerce de produits alimentaires et agricoles. Il ressort toutefois des différents exposés présentés que, dans tous les pays concernés, les efforts déployés par le mouvement coopératif Raiffeisen s'inspirent aujourd'hui encore des principes énoncés il y a plus de cent ans déjà, par les grands pionniers de la coopération, tels que Frédéric-Guillaume Raiffeisen, et que

partout l'homme reste au centre de toutes les préoccupations. On peut donc, sans crainte d'être contredit, reprendre la définition de l'article 2 des nouveaux statuts des Caisses Raiffeisen suisses et affirmer que : toutes ces coopératives travaillent « dans le but de promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de la population et de servir la communauté ».

La seconde journée — soit mardi 9 septembre — fut réservée à une séance publique de l'UIR dans le bâtiment du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Environ 700 personnes avaient pris place dans l'hémicycle réservé aux délibérations de l'assemblée parlementaire de ce Conseil. Ce fut certainement l'instant le plus solennel de cette rencontre internationale, l'événement qui justifie notre titre de « Journées coopératives 1975 ». Il se sentait téméraire, pour le profane que nous sommes, de vouloir faire un résumé de chaque conférence. Nous nous bornerons donc à donner d'abord la liste complète des orateurs, salués, puis remerciés tour à tour par le président Edelmann qui, une fois de plus, présida cette séance avec son aisance coutumière. Nous avons entendu successivement : M. René Radius, vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. François Bilger, professeur à l'Université de Strasbourg, M. Théodore Sonnemann, ancien secrétaire d'Etat, président d'honneur de la Fédération allemande et, depuis la veille, de l'UIR, M. Théo Braun, président de la Confédération internationale du Crédit Mutuel et, last but not least, M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre français de l'Economie et des finances.

Cette liste impressionnante de personnalités connaissant à fond leurs dossiers et traitant toutes du thème général « L'épargne et l'inflation » attestait bien la volonté du comité de l'UIR de profiter de cette rencontre internationale pour faire un large examen de ce problème de brûlante actualité. Le représentant du Gouvernement français intervint en dernier lieu, et ce fut heureux, car, une fois rentrés chez eux, les congressistes auront pu, mentalement du moins, procéder à une confrontation des conceptions des mutualistes et sociologues et de celles des pouvoirs publics.

Tous les rapporteurs, à l'unanimité et sans concertation préalable, plaideront en quelque sorte la cause des épargnants, cette « majorité silencieuse de l'économie », les éternels perdants aussi de notre ère inflationniste et de la politique monétaire des Etats. Au sujet des formules à appliquer, il y a, semble-t-il, unanimité uniquement en ce qui concerne l'indexation de l'épargne, qui est écartée aussi bien par le professeur Bilger que par M. Christian Poncelet. Le premier propose un réexamen de la politique actuelle de l'épargne en la fondant non plus sur le principe de « l'aide aux produits », mais sur celui d'une « aide aux personnes », idée émise de longue date déjà par M. Théo Braun et reprise par lui également à ce Congrès. De son côté, M. Poncelet déclara avec une franchise qui n'aura pas plu à tout le monde, que l'indexation de l'épargne n'était qu'un trompe-l'œil, qu'un slogan qu'il convenait de démystifier, cette indexation contribuant, par des voies détournées, à une accentuation de l'inflation. Tout en reconnaissant que les pouvoirs publics sont en principe d'accord avec les analyses des « mutualistes », qu'il nous est impossible, faute de place, de reproduire en détail dans ces colonnes, les gouvernants sont encore au niveau de la recherche, de l'étude... ou plutôt d'études qui dureront sans doute longtemps encore. D'ici là, les épargnants continueront à être spoliés. Le secrétaire d'Etat estime néanmoins que la France est le pays européen qui offre aux épargnants les taux de rémunération les plus élevés ce qui, semble-t-il, pourrait dispenser le Gouvernement de prendre des mesures immédiates et spécifiques.

Mutualistes et pouvoirs publics en sont donc toujours au stade de la

recherche d'une solution qui devrait assurer la protection efficace de l'épargnant sans pour autant attiser l'inflation. Même si nous pressentons qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres, malgré les conceptions divergentes encore, un point semble acquis et unanimement reconnu : l'épargne est et sera toujours l'un des moyens les plus efficaces dans la lutte contre l'inflation. Cette constatation justifie donc tous les efforts déployés par les Caisses Raiffeisen du monde entier dans le secteur de l'encouragement à l'épargne. Mais, ne l'oublions pas : il n'y a pas d'épargne sans renonciation volontaire à une modeste part au moins du pouvoir d'achat des individus, des sociétés, des collectivités, ce qui revient à dire que, pour atteindre le but fixé, il faudra accorder la priorité à l'initiative personnelle, à l'entraide, l'Etat n'intervenant que subsidiairement.

L'assemblée de 1975 de l'Union Internationale Raiffeisen de Bischofsberg/Strasbourg a confirmé la vitalité de cette association et l'utilité des contacts humains au-delà des frontières et des continents.

Nous terminerons en reproduisant la brillante conclusion de M. le Secrétaire d'Etat Poncelet :

« A une époque où l'égoïsme prime trop souvent la solidarité, ce congrès montre que des hommes sont prêts à agir avec sincérité et désintéressement pour le bien de tous. »

-pp-

Proverbe allemand

L'expérience est un bon remède, mais on ne le prend jamais qu'après la guérison du mal.

J. P. Richter

Nouveaux abonnements au « Messenger Raiffeisen »

Le tirage de chaque numéro est limité aux besoins réels. Le nombre d'exemplaires « disponibles » après la distribution aux abonnés est ainsi chaque mois très réduit.

Les Caisses qui ont l'intention d'abonner de nouveaux membres en 1976 voudront bien assurer le service

du journal dès le numéro de janvier. A cet effet, elles communiqueront *maintenant déjà* les nouvelles adresses au Bureau de l'Union.

Sur demande, le service des abonnements leur remettra, pour contrôle, la liste actuelle des personnes recevant le « Messenger ».

-pp-

Raiffeisen ...

**Symbole de l'esprit coopératif
pour des millions d'hommes
dans le monde entier**

II

Raiffeisen en Allemagne

(Dr J. K.)

L'idée prit corps lors d'une action locale de charité, quand, dans l'année de famine 1846-1847, le bourgmestre de l'arrondissement administratif de Weyerbusch (Westerwald), *Frédéric-Guillaume Raiffeisen* écarta la misère de ses voisins avec l'aide du « Weyerbuscher Brod-Verein » (société du pain de Weyerbusch). Mais bientôt Raiffeisen devait délaisser le champ des principes purement charitables et orienter ses pensées vers le plan économique; en effet, en sortant de sa sphère communale, il fut amené à donner des buts toujours plus économiques, notamment dans le domaine du crédit, comme principale mission à la forme de son entreprise de coopération. Les bouleversements sociaux liés à l'industrialisation du milieu du siècle dernier aggravèrent visiblement la situation de la population rurale et des ouvriers urbains. A cause de leur besoin d'argent, Raiffeisen qui, entre temps, avait été muté comme bourgmestre à Heddesdorf près de Neuwied (Rhin), trouva le chemin de l'entraide par la création, en 1864, d'une association dénommée « Caisse de crédit mutuel d'Heddesdorf ».

Des milliers de coopératives dans le secteur de l'argent et des marchandises furent créées dans toute l'Allemagne au cours des dix années suivantes.

Maintien des principes de base de la coopération

La domination de la misère par une entente coopérative et un travail coopératif doit pouvoir rendre le progrès social possible. Raiffeisen lança ce mot d'ordre : « Ni appel à l'Etat, ni sollicitation de la pitié, mais entraide par renonciation réciproque au profit personnel excessif ». La justesse de cette opinion sur l'économie ne peut pas être mise en doute à l'heure actuelle non plus, même si les coopératives de crédit, en raison de la disparition de la misère, agissent apparemment comme des banques d'un autre genre. En effet, malgré une activité de

banque moderne, on ne peut déceler dans les coopératives de crédit aucune déviation du devoir coopératif et de sa nature fondamentale, tout au plus une modification des structures d'exploitation due à la société industrielle.

La conception de politique sociale de Raiffeisen peut aujourd'hui encore se développer très largement dans notre société de « bien-être ». Justement dans le cadre de la grande reconversion structurelle sociologique, qui s'opère maintenant dans la République fédérale allemande, les coopératives de crédit ont le devoir, par leur politique économique et sociale, de s'occuper équitablement de toute la classe moyenne — paysans, artisans, commerçants, ouvriers, employés, fonctionnaires et indépendants — d'assurer la coopération des uns pour les autres, afin de la fortifier dans sa stabilité, car cette classe qui est une force compensatoire des oppositions sociales assure la pérennité de l'Etat démocratique.

Irruption du marché moderne

Au début, on pouvait accepter sans préjudice les faiblesses structurelles inhérentes à un système bancaire dispersé, décentralisé, destiné à une activité de petite et moyenne grandeur, aussi longtemps que les coopératives Raiffeisen de crédit — exploitant conjointement dans la plupart des cas un commerce de marchandises pour les agriculteurs — travaillaient isolément dans un marché partiel. Mais après que, d'une part, des groupements de banques concurrentes, jusqu'alors orientés uniquement sur la ville, pénétrèrent dans les districts agricoles par l'installation de nouvelles succursales et que, d'autre part, la population rurale se modifiait fortement dans sa structure sociale, les coopératives de crédit se virent placées devant des exigences dépassant largement les capacités d'une « Caisse de village ». Le développement en « banque pour tout le monde » fut la suite logique de ces changements.

Les changements de la structure et de la politique des affaires des coopératives Raiffeisen de crédit commencèrent environ à la fin des années 50, lorsque toutes les liaisons publiques jusqu'alors valables dans les domaines des conditions comme de la concurrence tombèrent, soumettant ainsi les prestations de chaque institut de

crédit à la loi du marché. L'énorme opération de transformation et d'adaptation qui frappa, presque sans préparation, les 12 000 coopératives Raiffeisen de crédit et leurs Caisses centrales reconstituées dans la République fédérale après la deuxième guerre mondiale, sera déterminée par le principe de la société formée aux exigences accrues d'une vaste clientèle par le régime de libre concurrence, avec renonciation à un statut juridique et fiscal particulier de chaque groupe d'établissements et par l'automatisation des chaînes de travail.

Il était aussitôt perceptible qu'en s'identifiant dans l'universalité des affaires, les différences entre les instituts des divers groupes bancaires s'estomperaient toujours davantage, parce que la clientèle bancaire s'intéresse moins à des particularités structurelles qu'à un bon « full service » des instituts de crédit. L'image de marque d'une banque en République fédérale est déterminée en premier lieu par la forme et la manière de l'offre de service et seulement au second degré par la constitution interne de l'institut. Le but projeté par l'organisation Raiffeisen de crédit devait donc s'orienter vers la création de plus grandes unités de travail, assurant une plus forte capacité et diversité des services et dirigées par des hommes de métier. Ce but fut recherché, tout en conservant la liaison locale, par la fusion planifiée et économiquement justifiée de plusieurs instituts indépendants. On obtint en même temps la création d'un réseau polyvalent de filiales, en particulier à la place des coopératives devant être dissoutes.

Il fallait ensuite considérer que les efforts visant à s'adapter aux exigences croissantes du marché moderne ne négligent pas une partie des structures de l'organisation, mais qu'ils englobent toutes les sphères des trois degrés de l'édifice coopératif. Cela conduisit obligatoirement à une nouvelle rationalisation aussi sur le plan des régions sous forme de fusion d'Unions et de Caisses centrales, à intensifier la coopération entre ces organisations et à engager largement des moyens d'automation bancaire par la création de centrales comptables et d'offices de clearing pour les opérations de paiement des coopératives de crédit. Une planification orientée vers le marché et des réflexions anticipées

sur l'économie garantissent un concept de travail sans friction et adapté à l'organisation coopérative du crédit, qui exprime aussi ses nombreuses forces de croissance par un programme systématiquement appliqué de formation et de développement. C'est ainsi que l'on réussit dans les années 60 à engager les coopératives Raiffeisen de crédit dans un processus de rationalisation et de modernisation, qui conduisit non seulement dans ces années à une participation constamment croissante au marché de l'économie allemande du crédit, mais qui créa en même temps les bases assurant l'essor futur des banques coopératives.

Les plans à assez longue échéance et leur réalisation par la confrontation avec l'évolution du marché laisseront la part des coopératives Raiffeisen de crédit s'élever, en comparaison avec l'économie allemande de crédit, à 7,6 % du bilan total, à 13,9 % de l'épargne et à 6,1 % du crédit. L'effectif des membres comportait au même moment 21 % d'agriculteurs, 8 % de commerçants, 5,2 % d'artisans, 51 % d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires et 14,8 % de personnes exerçant d'autres professions; ces chiffres expriment déjà clairement l'évolution de la structure sociale des coopératives Raiffeisen de crédit : à la suite des efforts de rationalisation interne déployés il n'y avait, à la fin 1971, plus que 5680 instituts indépendants avec le nombre remarquable de 8926 filiales qui, presque toutes, sont dirigées par des personnes de métier. Il n'y a plus que 11 Unions régionales et 9 Banques centrales régionales qui renforcent ainsi les effets de la rationalisation. Le siège central du secteur bancaire — la Caisse coopérative allemande, Francfort (Main) — était en même temps au service de toutes les coopératives allemandes tandis que l'Union Raiffeisen allemande e.V. avec siège à Bonn, était la Centrale de l'Union des coopératives Raiffeisen de crédit (5680) et des coopératives Raiffeisen de marchandises (8377) avec 5,3 millions de membres.

La voie de l'avenir

L'évolution économique de la République fédérale d'Allemagne et, surtout, la situation concurrentielle dans le domaine du crédit donnèrent, à la fin des années 60, l'impulsion à un

examen approfondi des structures et des différents services des coopératives Raiffeisen commerciales et agricoles. Les deux secteurs de coopératives, malgré une évolution séparée et des systèmes organiques différents, reposent cependant sur les mêmes principes de coopération énoncés par Raiffeisen et Schulze-Delitzsch, c'est-à-dire l'entraide, l'autonomie administrative et la responsabilité propre. Les coopératives Raiffeisen de crédit et les banques populaires (624 instituts) du secteur industriel, contrairement au partage antérieur du champ de travail en milieu rural et citadin, sont, en particulier, devenues toujours plus similaires sous l'impulsion des changements structurels et servent aujourd'hui amplement les mêmes cercles de clients. C'est pourquoi les longues années d'enquêtes conduisirent à la conclusion que la situation des groupes de coopératives, avant tout des banques Raiffeisen et des banques populaires, ne pouvait être renforcée dans le domaine de la compétitivité, donc aussi pour le bien de leurs membres et de leurs clients, que par une politique commune. Avec la reconnaissance absolue des principes de promotion et de l'autonomie administrative dans le sens des fondateurs du mouvement coopératif on en vint, après cinq ans de négociations, le premier janvier 1972, à un *contrat de coopération* entre l'Union Raiffeisen allemande et l'Union coopérative allemande. Il prévoit la concentration du groupe des banques coopératives dans l'« Union fédérale des banques populaires allemandes et des banques Raiffeisen », du groupe rural des coopératives de marchandises dans l'« Union fédérale des coopératives Raiffeisen de marchandises » et du groupe des marchandises commerciales dans l'« Union centrale des entreprises coopératives de commerce en gros et de prestations de service ». Une union faîtière, l'« Union coopérative et Raiffeisen allemande », fut créée pour défendre tous les intérêts de la coopération. Cette cogestion se poursuit ensuite dans les sphères régionales et sur le plan local. On doit, de ce fait, pouvoir atteindre une efficacité et une capacité de concurrence grandissantes de l'économie coopérative entière.

Après un court délai d'activité de l'Union fédérale des banques populaires et des banques Raiffeisen alle-

mandes, apparaissent déjà des résultats, dans l'organisation et en affaires, comme on ne pouvait guère en attendre dans ce court laps de temps. Le rendement concurrentiel a conduit à de nouvelles fusions sur le plan local, si bien que les banques coopératives avec plus de 19 000 succursales ont maintenant le réseau le plus dense de la République fédérale. En étroite collaboration avec les instituts coopératifs spécialisés, elles peuvent, surtout pour les affaires de construction, d'épargne, d'assurance, d'hypothèque, de banque et de placement, offrir à leurs membres et clients une large palette de services, correspondant aux exigences du marché moderne. A l'avenir, le développement des participations au marché assure aux banques Raiffeisen et aux banques populaires une situation prédominante dans l'économie bancaire allemande (par ex. en ce moment pour l'épargne 23 %). La concentration coopérative sur tous les plans a ainsi conduit à l'organisation d'une « troisième force » vigoureuse de l'économie allemande, qui tendra à organiser sa position sur le marché dans l'intérêt de ses 7 millions de membres et des clients encore bien plus nombreux des banques Raiffeisen et des banques populaires, en s'adaptant aux exigences du présent et de l'avenir. Elles remplissent en même temps une mission d'ordre politique en assurant le maintien d'une économie et d'une société libres et démocratiques.

trad. -Rae-

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

- | | |
|---|----------|
| a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) | fr. 13.— |
| b) facultatifs | fr. 8.— |
| c) privés | fr. 12.— |

La fantastique aventure des « barons » du pétrole

2. — L'Amérique tousse

Comment une poignée de princes arabes fiers, mais le plus souvent aussi pauvres que fiers, sont devenus les rois d'un monde occidental stupéfait et inquiet. Cette histoire-là commence à Washington à la fin des années soixante...

Président de l'Union des émirats arabes, monarque absolu d'Abu Dhabi, le cheik Sayed eut un jour l'envie d'avoir des arbres. Pas un palmier en zinc comme celui qui fut planté à Djibouti mais de vrais arbres. De Londres lui parvinrent par avion quelques centaines de plants qu'il fit placer sur le chemin de son palais. Le vent du désert les dessécha.

Le cheik en fit venir d'autres qui se desséchèrent tout autant. La troisième livraison était accompagnée d'un jardinier, la quatrième d'un expert diplômé. La dixième sera peut-être composée exclusivement de terre d'Europe. La seule chose qu'on connaisse de ce « caprice » c'est son prix : plusieurs millions de dollars.

Une bagatelle pour le cheik Sayed qui entreprit encore la construction à grands frais de serres pour la culture de tomates et de concombres, sans doute les fruits les plus chers du monde.

Un système très astucieux

Il est vrai qu'en face de ces folies le cheik — il a choisi un expert financier écossais, ce qui veut tout dire — reçoit de substantiels revenus qui lui permettent justement ce genre de fantaisies. En 1974, on lui a acheté pour cinq milliards de dollars de pétrole. Même en additionnant les folies, il n'a pas réussi à en dépenser 500 millions, le dixième de son revenu. La façon dont l'or noir rejaillit sur les natifs du pays est d'ailleurs exemplaire. Grâce au système appelé « sponsorship », tous ceux qui ont eu la chance de naître Aboudabien sont sûrs de parvenir à une honnête aisance. Le système exige en effet qu'aucune activité ne puisse être exercée sur le sol de l'émirat si elle n'est pas cautionnée par un associé — sponsor — natif du pays. Qui prélève au passage un honnête pourcentage.

Comme on est dans un pays en pleine expansion, les affaires marchent rondement.

La terre de l'émirat, dans son ensemble, est bien la propriété de l'émir, mais celui-ci la partage sans trop se faire prier avec ses sujets. A chacun qui le lui demande, il donne trois terrains : un pour sa famille, un pour la pâture, un pour construire. Dans l'émirat, toute maison qui ne s'est pas effondrée entre-temps est amortie au bout de deux ans !

— La ville d'Abou Dhabi — rapporte un voyageur — c'est comme Phoenix Arizona, une bonne cinquantaine de mosquées en plus. Tout ici respire l'ambition, les certitudes. On a vu immense à la mesure du pactole qui s'offre.

Les moyens de la sagesse

Bien entendu — nous l'avons dit dans un précédent article — cela n'est pas venu tout seul. Le cheik Sayed n'était qu'un enfant de la branche la plus pauvre des Nahayans — la famille de l'émir — qui pleurait de faim dans sa tente lorsqu'il avait sept ans. Son revenu pétrolier est aujourd'hui de cinq — ou six, on ne sait plus ! — milliards de dollars par an. Il confie à un ambassadeur étranger :

— Roi ou mendiant, tout est si bref, si changeant. Dans sept ans, où serai-je ? L'important c'est d'être fidèle à soi-même.

Propos d'un sage qui a les moyens de sa sagesse. Mais quels que soient l'habileté, l'appétit de puissance qui pouvaient habiter le petit Sayed, il n'avait pas les moyens de transformer, seul, le sable en dollars. Pour lui comme pour tous ceux du Golfe, comme pour tous les pays exportateurs de pétrole, arabes dans leur majorité — sauf le Vénézuéla, le Nigéria et l'Iran qui ne se reconnaît pas musulman — il fallait que quelqu'un, quelque part, changeât les termes du jeu de cartes qu'ils avaient alors dans les mains.

Ce fut Richard Nixon, président des Etats-Unis. Pendant vingt ans, le pétrole resta dans les limites du demi-dollar le baril, il ne laissait donc pas assez d'argent aux producteurs pour que ceux-ci aient le moyen de résister aux grandes compagnies qui tenaient

fermement le marché. Les choses commencèrent à changer avec des pays nouvellement indépendants, comme l'Algérie. Elle se bousculèrent lorsque des changements politiques importants se produisirent, en Lybie par exemple. Mais quel que soit le mouvement apporté sur la carte du monde pétrolier, il restait encore très réduit et parfaitement contrôlé. Jusqu'au moment où les Américains décidèrent de jouer avec le pétrole.

Un choix politique

« Pour le comprendre, il faut remonter aux années 1969-1971, période pendant laquelle les Etats-Unis ont procédé à une révision complète de leur stratégie pétrolière. C'était après l'arrivée de Richard Nixon à la Maison-Blanche, au début de 1969. A cette date, les responsables américains ont commencé à se rendre compte que l'épuisement des réserves pétrolières et gazières nationales, l'essoufflement de la production et le retard de la capacité américaine de raffinage condamnaient les Etats-Unis à devenir de plus en plus dépendants des sources étrangères d'approvisionnement. »

En dix ans, les importations pétrolières américaines étaient passées du cinquième des besoins (97 millions de tonnes en 1960) à plus du quart des besoins (198,7 millions de tonnes en 1971). Remarquez au passage la fantastique augmentation des besoins qui exigèrent — pour un décalage du cinquième au quart — de doubler les importations. Mais surtout cette évolution interdisait aux Etats-Unis de disposer encore longtemps d'une capacité de réserve qui lui avait permis — entre autres — de dépanner ses amis européens après la guerre de 1967.

Enfin s'ils laissaient faire, les Etats-Unis allaient se retrouver vers 1980 dépendant à 50 % des importations de pétrole provenant, en plus grande partie, de la sphère d'influence arabe. Soutien traditionnel de l'Etat d'Israël, Washington serait à ce moment-là contraint à céder un jour ou l'autre dans ce secteur. Les Etats-Unis devraient donc choisir entre deux solutions :

— se procurer à meilleur compte

— développer l'exploitation du pétrole et du gaz sur le territoire national et pour cela donner à ceux qui possèdent ces sources énergétiques des raisons d'accélérer la production. C'est-à-dire augmenter les prix.

Nous n'avions pas vu le virage

Les choses se déroulèrent d'ailleurs selon ce schéma comme si on avait voulu recenser les possibilités des deux solutions avant de choisir. Une première commission (la Task Force) a été formée en 1969 avec pour tâche de réexaminer le système des quotas établi en 1958 par Eisenhower, et pour préparer des recommandations quant à la politique à suivre dans le domaine de l'énergie. Le rapport préparé par cette première commission a été rendu public en janvier 1970. Ses conclusions et ses recommandations peuvent être résumées comme suit :

— abolition du système des quotas
et son remplacement par des taxes
sélectives sur les importations ;

— réduction des prix du pétrole américain de 30 cents par baril immédiatement et de 80 cents dans trois ans, avec comme corollaire une réduction des prix du pétrole importé.

Ces recommandations ont été publiquement rejetées par le président Nixon dans un discours prononcé le 20 février 1970.

Une deuxième commission a alors été formée sous la présidence du général G.A. Lincoln, directeur du Bureau de prévention des crises (Office of Emergency Preparedness), pour réexaminer la politique énergétique américaine. Les conclusions de cette deuxième commission ont pris le contre-pied des recommandations de la première en mettant l'accent sur la nécessité, pour les Etats-Unis, de provoquer une hausse des prix du pétrole importé pour stabiliser les prix inté-



Iran — Recherche : Tir sismique effectué lors d'une campagne de géophysique.

(Photothèque Total)

rieurs à un niveau élevé et encourager les investissements nécessaires au développement des sources nationales d'énergie. La hausse des prix allait enfin d'autant plus dans le sens des intérêts américains que les consommateurs européens et japonais auraient à payer la majeure partie du coût accru de l'énergie, ce qui, incidemment, rendrait leurs industries moins compétitives par rapport à l'industrie américaine.

L'adoption, par l'administration Nixon, des recommandations de la commission Lincoln a été un élément clé des mutations que l'industrie pétrolière mondiale connaît depuis le début de cette décennie.

En jouant avec les allumettes, les Américains ont donné au pétrole le goût de soufre que nous lui trouvons depuis plus de vingt mois. C'était leur problème, essentiellement, que celui de trouver des sources nationales d'énergie. Ils y ont appliqué leur solution sans se soucier beaucoup de toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur leurs « amis ».

Par la même occasion, ils nous ont démontré de quel poids ils pèsent toujours, malgré leurs échecs, sur la politique mondiale.

Ils ont toussé.

Et nous sommes enrhumés.

Robert Curtat

Lisez et faites lire
Le Messenger
Raiffeisen

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 septembre 1975

Actifs		Passifs	
	fr.		fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	21 876 313.45	Engagements en banque à vue	5 734 543.58
Avoirs en banque à vue	2 655 911.53	Avoirs des Caisses affiliées à vue	363 478 260.80
Avoirs en banque à terme dont fr. 213 200 000.— échéant dans un délai de 90 jours	365 200 000.—	Avoirs des Caisses affiliées à terme	1 391 471 681.65
Avances aux Caisses affiliées	58 564 983.35	Créanciers à vue	24 182 831.48
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 25 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	35 667 834.85	Créanciers à terme dont fr. 4 547 327.85 échéant dans un délai de 90 jours	8 137 327.85
Comptes courants débiteurs en blanc	5 760 624.65	Dépôts d'épargne	40 980 044.87
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 21 313 317.32 garantis par hypothèques	28 278 738.63	Carnets de dépôts et de placement	14 551 104.67
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 4 956 730.85 garantis par hypothèques	4 956 730.85	Obligations de caisse	38 322 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	290 577 834.54	Prêts sur lettres de gage	4 000 000.—
Placements hypothécaires	359 292 854.65	Acceptations et billets à ordre	—.—
Fonds publics et titres	838 218 836.95	Autres passifs	77 531 927.78
Participations permanentes	1 090 021.—		
Immeubles à l'usage de la banque	11 400 000.—		
Autres immeubles	1 064 727.25		
Autres actifs	22 950 874.38		
Total du bilan	2 047 547 286.08		

<i>Fonds propres</i>			
Parts sociales .	fr.	60 000 000.—	
Réserves .	fr.	19 000 000.—	
Solde du compte de profits et pertes	fr.	157 563.40	79 157 563.40
Total du bilan			2 047 547 286.08
Avals et engagements par cautionnement			22 436 065.15

Questions actuelles de politique économique

Les vues du président de l'Association suisse des banquiers

(cb) Le Président de l'Association suisse des banquiers, M. Alfred E. Sarasin, a exprimé dans l'allocation qu'il a prononcée lors de la 62^e Assemblée générale de cette Association, son inquiétude au sujet de la situation économique actuelle. L'effondrement du système international des changes et l'inflation universelle sont particulièrement dangereux pour la Suisse étant donné son interdépendance avec l'économie mondiale. Notre position économique et nos places de travail ne paraîtront assurées « que si le monde retrouve un système monétaire stable ». Les premières lueurs d'espoir, le Président de l'Association suisse des banquiers les voit dans le

redressement du dollar et dans le consensus obtenu à la réunion annuelle du Fonds monétaire international à propos de différentes questions secondaires.

Une entente concernant le futur système monétaire ne saurait intervenir aussi longtemps que persistera l'écart des taux d'inflation (6 à 26 %) entre les plus importants pays industrialisés. Il faudrait donc tout d'abord stabiliser les cours de change avec les partenaires commerciaux importants de notre pays qui poursuivent une politique économique analogue à la nôtre. On parviendrait peut-être à établir une zone de stabilité européenne, qui pourrait constituer à long terme le noyau d'un meilleur système monétaire.

Oui à la lutte contre l'inflation

M. Alfred E. Sarasin poursuit alors:

« Indépendamment de ces efforts, nous devons également renforcer, par des mesures internes appropriées, notre position concurrentielle internationale — avant tout celle de l'industrie d'exportation et du tourisme. La tâche la plus importante et à long terme la plus prometteuse paraît être de persévérer dans notre politique anti-inflationniste. Celle-ci doit être soutenue par des mesures écartant la demande purement spéculative de francs suisses en provenance de l'étranger, qui pourrait fausser le cours économiquement justifié de notre monnaie. Nous sommes ici soumis à des limites. Les francs suisses ne sont pas négociés — ce dont on ne tient pas assez compte chez nous — qu'à Zurich, Bâle ou Genève, mais aussi à New York,

Londres, Francfort, Luxembourg, Bruxelles ou Amsterdam. Il y a lieu toutefois de souligner que les banques comprennent, en s'y soumettant loyalement, toutes les mesures qui visent à réduire les opérations sur devises purement spéculatives. »

« Redimensionnement » problématique de la place financière suisse

« Cette compréhension n'est cependant pas extensible à loisir. Dorénavant, nous nous opposerons plus énergiquement que jusqu'à présent aux ingérences qui ne visent pas à repousser concrètement une demande étrangère de francs suisses devenue indésirable, mais qui, sous l'appellation vague de « redimensionnement » de la place financière suisse, cherchent tout simplement à saper nos affaires internationales. Ainsi, nous nous opposerons également à des projets tels que l'idée, qui n'a au monde germé qu'ici, de soumettre à un impôt la conversion en francs suisses de devises étrangères. Avec la dernière énergie, nous lutterons contre toute tentative de creuser une brèche entre les banques suisses et leurs clients étrangers. Le prélèvement confiscatoire de 40 % l'an sur les avoirs en francs suisses détenus par des étrangers dans les banques suisses nous a déjà causé le plus grand préjudice. Mais une véritable méfiance naîtra au sein de notre clientèle internationale si, hélas, des représentants d'autorités suisses reprennent à leur compte des critiques étrangères, dont les raisons inavouées sautent aux yeux, sur le secret bancaire et les comptes à numéros, et commencent même à parler d'abolir ces institutions. Les banques ne veulent pas gérer de fonds anonymes ou, à plus forte raison, de provenance délictueuse. Mais le client honnête qui recherche en pleine confiance nos conseils et notre aide pour la gestion de ses avoirs ne doit pas être trompé dans sa confiance, dont fait partie le droit à la discrétion. Cette protection de la sphère privée, également dans les affaires financières, est plus actuelle que jamais, puisque même dans des pays proches de nous, l'Etat ne peut souvent plus accorder aucune protection contre le brigandage, le chantage et la prise d'otages.

Ceux de nos représentants officiels qui se sentent attirés par des expériences audacieuses telles que la pro-

position de supprimer les comptes à numéros, ne prennent pas garde qu'un tel « redimensionnement » de la place financière suisse pourrait très vite échapper à notre contrôle et aboutir à des dommages irréparables pour nos affaires bancaires internationales ».

Abordant la politique monétaire future, M. Alfred E. Sarasin souligna que les banques ne seraient en faveur de la prorogation de l'arrêté sur le crédit que si l'on renonce à la compétence de limiter les crédits. Comme il est à nouveau possible de pratiquer

une politique de la masse monétaire conforme à des objectifs de stabilité en recourant aux moyens classiques, conformes au marché, de la politique d'escompte, de la politique de marché ouvert et des avoirs minimaux, le Président de l'Association suisse des banquiers se prononça pour une révision de la loi sur la Banque nationale qui permette à l'Institut d'émission d'intervenir plus efficacement que naguère sur le marché ouvert et d'imposer aux banques des réserves minimales.

La balance des revenus

La balance commerciale, qui enregistre la valeur et les quantités des exportations et des importations de marchandises, est publiée chaque mois; en janvier sont connus les résultats de l'année précédente. Il faut attendre le mois d'août pour connaître les chiffres de la balance des revenus, qui comprend l'ensemble des recettes et des dépenses en devises, résultant non seulement du commerce extérieur, mais aussi de l'échange des divers services.

La Commission fédérale de recherches économiques a publié une estimation de la « balance suisse des revenus en 1974 ». Le volume des transactions — le « chiffre d'affaires extérieur » — a augmenté de 15,5 % par rapport à 1973. Il faut se souvenir à ce sujet que le ralentissement économique, sensible dès le début de l'année 1974 sur le marché intérieur, ne fut perçu dans les relations extérieures qu'à la fin de l'automne.

Malgré le désordre monétaire international, la balance des revenus de la Suisse fut remarquablement équilibrée en 1974 : recettes 55,25 milliards (48,06 en 1973), dépenses 54,74 milliards (47,17 en 1973), solde actif 510 millions (890 en 1973).

Parmi les transactions qui ont engendré des excédents de dépenses, il faut citer principalement : le trafic de marchandises avec un déficit de 7,81 milliards (y compris le trafic de perfectionnement, les frais de transport, etc.), les revenus du travail des frontaliers étrangers, 2,17 milliards, les revenus non dépensés en Suisse de saisonniers et de travailleurs occupés à l'année 1,74 milliard.

Ces excédents de dépenses ont été compensés par d'autres opérations qui révèlent un solde actif, notamment : les revenus de capitaux placés à l'étranger qui, avec un excédent de 5,92 milliards, ont fortement progressé, le tourisme qui a procuré net 2,53 milliards, les « autres services » (droits de licences, commissions bancaires, dépenses des organisations internationales et des représentations diplomatiques, etc.) dont le solde actif est monté à 2,81 milliards; les assurances privées, le commerce en transit et le transport de marchandises ont également contribué à résorber le déficit de la balance commerciale.

Il est évident que les chiffres de 1975 seront fort différents. La récession a eu pour effet, au cours du premier semestre, de réduire les importations de marchandises de 21,9 milliards en 1974 à 17,8 milliards en 1975; dans le même temps, les exportations de produits suisses sont tombées de 17,6 à 16,3 milliards, le déficit de la balance commerciale passant de 4,4 à 1,5 milliards.

Il faut sans doute s'attendre à une contraction de la plupart des activités déterminant des recettes et des dépenses en devises; il n'est pas certain que les conditions de l'équilibre général de la balance des revenus soient fondamentalement modifiées. Chaque année, la statistique permet de constater à quel point les activités financières, le tourisme et les transports, compensant l'excédent des importations de marchandises, sont nécessaires à l'harmonie des relations extérieures de la Suisse.

*Service d'information des
Groupements patronaux vaudois*

Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes

La période du bouclage annuel approche à grands pas. Gérantes et gérants feront bien de vérifier, maintenant déjà, si les travaux préliminaires que l'on peut faire aisément aux heures relativement plus calmes sont suffisamment avancés.

Nous songeons notamment :

- a) *au calcul des intérêts*
- b) *à la préparation des extraits des différents chapitres : parts sociales, épargne, comptes de dépôts, obligations, débiteurs, comptes courants, ainsi que les pages 2 et 3 de l'extrait de profits et pertes.*

En ce qui concerne les extraits, nous nous permettons de rappeler qu'on fera toujours figurer les comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouve le solde au premier janvier de l'année en cours, ou les dernières opérations de l'exercice 1975. On ne peut donc pas simplement maintenir durant cinq ou dix ans le même ordre de comptes. Une seule exception cependant : à l'extrait des parts sociales, les noms des coopérateurs sont indiqués dans l'ordre alphabétique.

On peut également maintenant déjà préparer le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Soldes fin année précédente » ou « Soldes au 1^{er} janvier » doit correspondre au montant indiqué dans la colonne « Soldes au 31 décembre » du tableau récapitulatif de l'extrait de 1974. Cette vérification procurera la certitude qu'aucun compte n'a été oublié ou inscrit deux fois, ce qui arrive facilement lorsqu'il faut, dans le courant de l'année, reporter un compte sur un nouveau folio.

- c) *Contrôler le report des opérations des journaux sur les comptes particuliers des grands livres.*

Les erreurs se retrouvent plus facilement dans le calme. L'énervement provoqué par l'approche de la fatidique échéance, en février par exemple, ainsi que l'inévitable fatigue causée par le surcroît de travail qui incombe aux gérantes et aux gérants durant la période de fin d'année, ne sont guère propices à la recherche de telles « boulettes ».

Les expériences faites jusqu'ici confirment que les gérants qui ne prennent pas à temps les dispositions utiles en vue de l'avancement des travaux de clôture auront, plus tard, presque toujours de la peine à combler les retards.

Commande de matériel à l'Union

Les gérantes et les gérants qui désirent être servis rapidement commanderont si possible avant le 15 décembre

— *les formules d'extraits pour l'établissement des comptes annuels ainsi que tout le matériel dont ils pourraient avoir besoin en fin d'exercice (extraits de comptes courants ou d'épargne, bien-trouvés etc.)*

Indiquer pour chaque extrait, pour chaque formule, le numéro et la quantité désirée. Ne pas oublier non plus d'apposer le sceau de la Caisse avec le

numéro d'acheminement postal. Utiliser la carte de commande spécialement éditée dans ce but.

Nous recommandons de ne pas faire de grosses provisions afin de pouvoir en tout temps bénéficier des innovations et des améliorations des nouvelles éditions.

On ne commandera donc que les formules nécessaires à la clôture d'un seul exercice.

-pp-

N.B. Les Caisses affiliées au Centre mécanographique recevront de ce service toutes les directives utiles.

« La science assurément la plus délicieuse est celle qui s'efforce de découvrir par quels moyens on pourrait réaliser le plus efficacement l'amour fraternel, la charité envers le prochain. »
(Raiffeisen)

Problèmes d'actualité

Au début de l'automne, la « Presse-Informations » de l'Association suisse des banquiers présente aux journaux du pays des extraits des principaux chapitres de son rapport annuel.

Nous publierons aujourd'hui quelques résumés du 63^e rapport qui, pensons-nous, intéresseront les gérantes, les gérants et les membres des comités de nos Caisses Raiffeisen. Le moment de la préparation des rapports qui seront soumis à l'assemblée générale de 1976 approche à grands pas. Ils pourront y puiser des idées et des suggestions pour la composition de leurs exposés.

-pp-

L'évolution économique et financière

(cb) Des changements fondamentaux ont marqué l'évolution conjoncturelle. Dès fin 1974, il est devenu évident que la Suisse ne pouvait plus se soustraire à la tendance internationale à la récession. Les autorités ont été contraintes de prendre des mesures en vue d'empêcher une baisse de l'emploi et d'appuyer les secteurs économiques particulièrement touchés. La

difficulté de la tâche a été accentuée par le renchérissement tenace, bien qu'affaibli, qui n'a pas permis une modification décisive de la politique de stabilisation des prix.

L'évolution du franc suisse donne lieu à de sérieuses inquiétudes. L'appréciation très forte de notre monnaie, alliée au recul de la demande de biens et services dû à la récession mondiale, a visiblement défavorisé notre économie d'exportation. Le problème de la masse monétaire, sous le régime des parités fixes, a fait place au problème des cours de change apparu avec les cours flexibles.

La stabilité monétaire à laquelle aspire l'économie et l'urgence d'une relance conjoncturelle justifient une politique très flexible de la masse monétaire. La position internationale du franc suisse ne peut cependant se stabiliser qu'avec l'instauration d'un nouvel ordre monétaire mondial. Mais c'est une perspective lointaine. Une alternative possible est offerte par un rapprochement avec le bloc des monnaies fortes européennes. Ces derniers

mois précisément, il s'est avéré aussi qu'une coopération entre les autorités et les différents secteurs économiques permet d'entreprendre quelque chose contre les plus grandes difficultés économiques et monétaires.

L'Association suisse des banquiers appuie tous les efforts propres à écarter les difficultés que notre industrie rencontre à cause de la surévaluation du franc suisse. Dans l'intérêt de la place financière suisse, il est nécessaire de doser avec prudence les moyens d'action monétaires. Il nous paraît tout aussi important de soumettre à un constant réexamen les mesures en application, afin qu'elles ne demeurent pas en vigueur plus longtemps qu'il n'est indispensable.

Bilan du flottement des monnaies

Le passage aux changes flottants, en 1973, était une solution d'urgence imposée par la situation monétaire internationale. Les profondes modifications de structure subies par les balances des paiements à la suite de la forte hausse des produits pétroliers ne pouvaient être maîtrisées qu'à l'aide de cours de change flexibles. Mais les expériences de ces deux dernières années en ont illustré les limites. Dans une économie mondiale intégrée, les cours de change flottants ne peuvent résoudre les problèmes du système monétaire international. Ils ne conduisent pas, c'est devenu une évidence, à un cours équilibré, économiquement juste. Les cours de change flexibles n'assurent pas non plus l'équilibre des balances des paiements. La recherche d'un double équilibre, de l'économie interne et de l'économie externe, crée les mêmes tensions si les changes sont fixes ou flexibles. Ce conflit d'objectifs ne peut être résolu que par la discipline et la solidarité monétaires.

Politique monétaire: une indépendance relative

Pour ces motifs, l'orientation des cours, le « managed floating » est dans l'ordre des choses. Les cours des changes ne pouvaient être entièrement abandonnés aux forces du marché. Du côté de la Banque nationale, on souligne les limites du postulat théorique selon lequel les cours de change flottants rendent la politique monétaire nationale plus indépendante des influences extérieures. La dépendance de l'étranger ne se manifeste alors plus

directement dans l'évolution de la masse monétaire, mais dans la formation des cours de change. La constatation en a été faite ces derniers mois avec l'évolution du cours du franc suisse. Les cours de change flexibles ne vaccinent pas non plus l'économie interne contre l'inflation importée. Les augmentations des produits importés sont en général transférées beaucoup plus rapidement et complètement que les baisses.

Entraves aux transactions sur devises

Les banques estiment que le flottement des monnaies a affecté tout d'abord les transactions sur devises. Le passage aux changes flottants a provoqué de brusques variations de cours ainsi que des mutations considérables dans les devises quant au volume, à la structure, aux conditions et aux risques de ces opérations. Depuis lors, des restrictions ont été introduites

SCHILTER UT – la solution du bon économiste

La conception raisonnable du tracteur universel n'a pas tardé à s'imposer – de plus en plus d'agriculteurs avisés adoptent le SCHILTER UT. Parce qu'il est plus économique, parce qu'il est à l'avant-garde de la technique et surtout, parce qu'il soutient toute comparaison de prix. Le SCHILTER UT existe en quatre versions – de 32 à 72 CV. Vous serez donc sûr de trouver celui qui répond à vos besoins!

SCHILTER UT

le tracteur universel économique, qui existe en quatre versions.

Testé par l'OECD



SCHILTER

SCHILTER SA
Fabrique de machines
6370 Stans, Tél. 041 61 16 44

dans les opérations de change, tant par les banques que par les autorités. Les mesures bancaires internes ont avant tout visé à limiter le risque et à poser des critères plus sévères de sélection des contractants. Dans les opérations de change comme dans les autres affaires internationales, telles que les opérations commerciales, les émissions et les transactions sur titres, on constate un alourdissement des charges administratives, surtout pour l'enregistrement et le contrôle des opérations. Mais surtout les émissions et les transactions sur titres ont été fortement touchées. Les risques de change et les incertitudes relatives à l'évolution de la conjoncture ont nettement détérioré le climat des investissements.

Modification de la politique des liquidités

Enfin, la politique de liquidité des banques est dans une situation toute nouvelle depuis que les cours de change flottent. Au temps des parités fixes, les banques fixaient de manière largement autonome le volume de leurs liquidités et le moment où elles voulaient se les procurer. Elles rapatriaient des avoirs en dollars et les offraient à la Banque nationale, qui devait les acheter dès que le point inférieur d'intervention était atteint. Aujourd'hui, c'est de la Banque nationale que dépend la première liquidité des banques. Il est devenu plus difficile et plus coûteux pour les banques de se procurer de façon autonome des disponibilités.

L'article constitutionnel sur la conjoncture

Notre Association estime que dans un prochain avenir, pour des raisons politiques, il est improbable qu'un nouvel article conjoncturel global puisse être présenté; d'autre part plusieurs années d'expérience en matière de politique conjoncturelle fondée sur le droit extra-constitutionnel, engageant à ne pas poursuivre dans cette voie.

Même si les désavantages du floating sont devenus manifestes entre-temps, il s'est avéré que les moyens classiques d'intervention dans la monnaie et le crédit sont nettement plus efficaces en période de floating qu'avec des parités fixes, le moment est venu à notre avis, d'examiner si

des instruments de politique monétaire limités aux trois moyens classiques — politique d'escompte, politique de marché ouvert, politique des avoirs minimaux — ne doivent pas être mis en place. En se restreignant à des mesures conformes aux lois du marché, il serait possible de les fonder sur l'article 39 al. 3 de la Constitution fédérale.

Mieux qu'un pis-aller

Cette solution serait plus qu'un pis-aller. Nos autorités monétaires au-

raient enfin le pouvoir de mettre en œuvre sans limitation les instruments classiques. En particulier, si l'on considère les expériences faites avec les interventions dirigistes, l'obligation de se servir de mesures conformes au marché semble plutôt présenter des avantages. En outre, la possibilité d'appliquer d'autres moyens de politique conjoncturelle par voie d'urgence resterait toujours possible dans des situations exceptionnelles.

Sept. 75

Effet différé des taux des obligations de caisse sur le marché hypothécaire

(cb) Nonobstant les réductions des taux d'intérêt sur les obligations de caisse émises dès mars 1975, le taux moyen pour ces fonds continuera momentanément d'augmenter encore. Si l'on admet que le montant de l'ensemble des obligations de caisse demeure à peu près constant et que la conversion des obligations venant à échéance s'effectue à un taux de 5 ½ %, on peut s'attendre à un changement de tendance du taux moyen pour les obligations de caisse vers le début de 1977 environ. Si l'on estime que la conversion de ces fonds s'effectuera à 6 %, ce qui correspond au taux moyen actuel pour les obligations de caisse, le renversement de la tendance ne s'effectuerait même qu'au début de 1978. Ainsi, pour l'instant, il n'y a pas lieu de prévoir de baisse de taux dans les affaires hypothécaires consécutives à la baisse de l'intérêt sur les obligations de caisse.

Effet sur les nouvelles hypothèques

Conformément à l'évolution du marché et à sa composition, une réduction générale de ¼ à ½ % a pu intervenir sur les taux des nouvelles hypothèques. Ainsi, la discrimination à peine justifiable, imposée par les autorités, entre les nouveaux et les anciens débiteurs hypothécaires a été sensiblement réduite. Ensuite, on s'est rapproché de la réalisation d'une condition importante en vue du rétablissement du bon fonctionnement du marché hypothécaire : l'élimination de prix très différents pour la même prestation.

Et les anciennes hypothèques ?

Dans certains milieux, on a également discuté, suite à l'aisance constatée sur le marché des liquidités — l'épargne et les fonds en dépôt auprès des 72 banques prises en considération dans la statistique de la Banque Nationale ont par exemple augmenté entre novembre 1974 et juillet 1975 d'environ 5,8 mrd de francs, les obligations de caisse d'environ 5,6 mrd de francs — d'une baisse générale des taux hypothécaires. Cette réflexion repose sur le fait que la diminution des taux des obligations de caisse et la réduction prévue des taux sur les carnets d'épargne devraient permettre cette baisse générale.

Le taux moyen augmente encore

Une baisse des taux des obligations de caisse ne concerne toutefois que les obligations de caisse émises à nouveau depuis la réduction du taux d'intérêt. Les obligations émises jusque-là continuent d'être rémunérées aux anciens taux. Les banques doivent par conséquent calculer l'intérêt sur les obligations de caisse selon un taux moyen qui résulte des taux pratiqués pour toutes les obligations encore en cours, d'une durée en général de trois à huit ans. Si l'on considère l'évolution des taux d'intérêt pendant ces dernières années et la durée des obligations de caisse, il devient évident qu'en moyenne, les obligations de caisse seront encore plus chères durant une période transitoire : d'abord les obligations de caisse émises durant la dernière période de haute conjonc-

ture doivent être rémunérées à un taux élevé pour une longue période encore; ensuite, les obligations de caisse émises avant la dernière hausse du loyer de l'argent seront converties à des taux considérablement plus élevés. Ceci est d'autant plus important pour l'évolution du taux hypothécaire que la part des fonds à long terme (obligations de caisse, obligations, emprunts auprès de la centrale d'émission de lettres de gage) pour financer les hypothèques a augmenté du fait de

l'afflux très modeste de fonds, il y a peu de temps encore, sur les carnets d'épargne et les livrets de dépôt. Une baisse des taux sur carnet d'épargne, comme elle est annoncée par certaines banques, améliorerait en fait immédiatement la marge d'intérêt des

banques dans les affaires hypothécaires. Les banques ne contrebalanceraient ainsi cependant que l'augmentation des taux des anciennes hypothèques, qui avait été refusée par le préposé à la surveillance des prix bien qu'il l'ait reconnue comme justifiée.

Rappel aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées

En fin d'année, diverses correspondances et circulaires doivent être adressées aux présidents des comités de direction et des conseils de surveillance.

Nous prions instamment gérantes et gérants de bien vouloir nous aviser à temps des mutations intervenues ou de celles qui interviendront encore d'ici à la fin de l'exercice aux postes présidentiels.

Prière de nous donner des adresses très complètes, comprenant :

- les nom et prénom des présidents,
- leur profession,
- le numéro d'acheminement postal,
- la localité.

Lorsqu'un vice-président assume momentanément la direction de l'un des deux comités, on nous fera parvenir les mêmes indications, en précisant bien qu'il s'agit du vice-président exerçant la fonction présidentielle par intérim.

Chaque année des envois de fin d'année viennent en retour avec la mention « décédé » ou « parti », ce qui occasionne non seulement un surcroît de travail, mais encore des retards dans la distribution du courrier.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration.

Le Bureau de l'Union

Floride

Raiffeisen devient un globe-trotter !

Voilà du nouveau. Mais que le 24 janvier un avion DC-10 s'envole directement de Zurich-Kloten en direction de la Floride, ce n'est pas un fait exceptionnel. Ce qui l'est, en revanche, réside dans la modicité du prix : fr. 1795.— pour 11 jours de voyage, et dans la composition des participants à ce voyage qui sont tous des raiffeisenistes (accompagnés de leurs amis) auxquels les Caisses Raiffeisen procurent un voyage d'information aux USA à un prix très avantageux : c'est un service tout à fait exceptionnel rendu par les Caisses Raiffeisen !

Le 3 février, le grand avion de la Swissair se posera à Zurich.

Demandez donc les prospectus ! Mieux encore : prenez immédiatement une réservation ferme pour ce vol afin de ne pas manquer un événement aussi exceptionnel que celui-là.

Avec Raiffeisen, envolez-vous pour la Floride !

Documentation et informations auprès de votre Caisse Raiffeisen, ou directement à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, secrétariat, 9001 Saint-Gall, téléphone (071) 20 91 11.

Le coin du français

Le subjonctif (2)

Dans une proposition indépendante, presque toujours à la 3e personne, le subjonctif peut exprimer plusieurs nuances de pensée :

- a) *un ordre* : « qu'il sorte, que tout le monde me suive, qu'on se dépêche ! ».
- b) *un souhait* : « que Dieu vous entende, que Dieu vous vienne en aide ». Pour exprimer un souhait, on emploie souvent le subjonctif sans la conjonction *que* : « Dieu nous entende, Dieu vous vienne en aide, vive la Suisse, puisses-tu réussir ton examen ! ».

c) *une concession* : *fût-il* beaucoup plus riche, qu'est-ce que cela change ? » (= même s'il était...).

d) *une supposition* : « *vienn*e l'hiver, et tu le verras partir; qu'il *survienn*e brusquement, et tu seras découvert ».

e) *un sentiment* sous forme exclamative : « moi, que je *fasse* un tel travail !, que nous nous *abaissions* à lui présenter des excuses, jamais ! ».

Dans l'ancienne langue, on employait souvent le subjonctif sans la conjonction *que*. Certaines expressions encore utilisées et qui nous paraissent archaïques aujourd'hui sont des restes

de cet ancien emploi. En voici quelques-unes qui sont rappelées par M. Grevisse : « à Dieu ne *plaise*, *advienne* que pourra, *sauve* qui peut, ne vous *déplaise*, *soit* dit entre nous, *coûte* que *coûte*, *fasse* le ciel que..., *plaise* à Dieu que..., grand bien vous *fasse* ».

Notons encore l'emploi particulier de la 1^{ère} personne du subjonctif du verbe savoir qui s'utilise dans la proposition principale uniquement à la forme négative et qui est d'usage littéraire : « *je ne sache pas* qu'un vrai talent ne soit jamais gâté, *je ne sache pas* que les catholiques m'aient acclamé » (A. France).

On rencontre parfois l'expression « *que je sache* », qui est le plus souvent intercalée dans le corps de la

phrase : « il n'a pas été à la campagne, *que je sache*; ce n'est pas un voleur, *que je sache*; il n'est pas venu, *que je sache* ». Cette locution veut simplement dire qu'on n'est pas tout à fait sûr de ce qu'on affirme.

P.S. On me demande d'expliquer le subjonctif de la phrase « qu'il *soit* très riche, j'en suis sûr », alors qu'on dit « je suis sûr qu'il *est* très riche ». La grammaire veut qu'on mette le verbe de la phrase subordonnée précédée de *que* au subjonctif quand elle précède la principale. Ainsi on dira également : « je crois qu'il *pourra* venir », mais « qu'il *puisse* venir, je le crois »; tout le monde sait qu'on *doit* travailler », mais « qu'on *doive* travailler, tout le monde le sait ».

Ov

Aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées

Nous prions instamment gérantes et gérants, qui répondent à une lettre de l'Office de révision ou de la Banque centrale, comportant une référence, de reproduire cette référence dans leurs correspondances (par ex. Hie/222). Cette précision permettra une meilleure ventilation du courrier et contribuera à l'accélération de l'étude des problèmes ou des cas en suspens. Merci.

-pp-

Les fonds propres des Caisses Raiffeisen suisses

Les fonds propres sont l'un des piliers d'angle de la sécurité et de la capacité constante de tout établissement financier. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que la loi fédérale sur les banques révisée et son ordonnance d'exécution contiennent des dispositions détaillées et précises à leur sujet. Soumises à cette loi fédérale, nos

Caisses Raiffeisen sont tenues de remplir toutes les conditions qui leur sont imposées en leur qualité d'établissements financiers qui font appel à l'épargne du public.

Pour nos Caisses et Banques Raiffeisen, les bases de calcul de ces fonds propres ont pu être élargies de façon massive l'an dernier, à la suite de

l'adoption des nouveaux statuts qui les autorisent désormais à porter de 500 à 4 000 francs par sociétaire le complément qui peut être ajouté aux fonds propres effectifs (parts sociales et réserves) en vertu de l'obligation statutaire d'effectuer au besoin des versements supplémentaires.

Selon le rapport annuel de l'Union suisse, l'état des fonds propres des Caisses Raiffeisen du pays se présentait de la façon suivante lors du bouclage au 31 décembre 1974;

fr. 36 783 000.—	capital social, fr. 200.— par sociétaire = 0,47 % de la somme du bilan (0,50 % l'année précédente)
fr. 259 734 000.—	réserves = 3,35 % de la somme du bilan (3,41 % l'année précédente)
fr. 296 517 000.—	3,82 % de la somme du bilan (3,91 % l'année précédente)
	Conformément à l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques, il y a lieu d'ajouter à ce montant:
fr. 736 447 000.—	= 50 % des versements supplémentaires susceptibles d'être, au besoin, exigés des sociétaires et fixés numériquement par les statuts = 9,5 % de la somme du bilan (année précédente 1,54 %)
fr. 1 032 964 000.—	total des fonds propres = 13,33 % de la somme du bilan (5,45 % l'année précédente)
fr. 364 683 000.—	Montant exigible selon la loi sur les banques:

Les fonds propres de toutes les Caisses Raiffeisen sont presque trois fois plus élevés que le minimum exigé par la loi. Cependant, le rapport des fonds propres effectifs (capital social et réserves) a de nouveau diminué, ce qui est regrettable. Un capital de garantie réel n'est pas seulement un facteur de sécurité apprécié de la clientèle, mais aussi un allègement de la responsabilité solidaire et illimitée des membres. C'est pourquoi, à l'avenir encore, nous accorderons l'attention

nécessaire au renforcement de nos réserves. Il serait cependant souhaitable que nous ne soyons plus entravés, comme c'est le cas actuellement, dans la poursuite de cet objectif par un blocage unilatéral des taux d'intérêt de notre principal poste de l'actif (placements hypothécaires).

A plusieurs reprises, soit dans ces colonnes, soit lors de séances de comité des Fédérations ou de leurs assemblées générales, nous avons déploré le coup de frein donné par

l'Office de contrôle des prix à la réalisation d'un bénéfice bien en rapport avec le volume des capitaux qui travaillent. Nous savons que ces considérations ont été trouvées parfois excessives, les bénéfices des Caisses Raiffeisen, pris dans leur ensemble, ayant été satisfaisants l'an dernier. Il convient cependant de ne pas oublier que tout le poids de cette décision se fera sentir pour la première fois cette année, soit en 1975. Durant presque tout le premier semestre les bons de

caisse étaient au bénéfice de taux variant de 7 ½ à 8 % alors que pour les anciennes hypothèques le 6 ¼ % ne pouvait pas être dépassé. Les charges d'intérêts des deux autres catégories principales de placements du public, soit la caisse d'épargne et les comptes de dépôts, ont été aussi sensiblement supérieures.

En voici la preuve :

Dépôts d'épargne

En 1973, sur un capital total de 4,2 milliards de francs, 3,36 millions seulement étaient placés à 5 %. En 1974, nous avons, pour un total de 4,5 milliards plus de 4 milliards (exactement 4 195 228 000 francs) rapportant du 5 %.

Comptes de dépôts

Un taux de 5 ou 5 ¼ % était alloué en 1973 à un capital de 42,5 millions de francs seulement pour un total de placements de 446 millions, alors qu'en 1974 sur le total de 525,9 millions plus de 500 millions de francs étaient placés à des taux variant de 5 à 6 % (plus de 100 millions à 6 %).

Obligations

C'est le poste du passif qui a causé le surplus de charges le plus important. En 1973, sur un capital global de 1,28 milliard les titres au bénéfice de taux de 5 à 6 % représentaient une somme de 1,25 milliard de francs, ramenée — à la suite de conversions et de remboursements — à 1,18 milliard en 1974. En revanche, des taux de 6 ¼ % à 8 % ont dû être concédés à près de 300 millions de francs de placements, dont 11,7 millions seulement à 6 ¼ % — taux maximum des anciennes hypothèques de premier rang qui, à l'actif des bilans de nos Caisses Raiffeisen, occupent — et de loin — la première place.

A mi-juillet, les grandes banques réduisirent pour la seconde fois depuis le début de l'année les taux des obligations de caisse et jusqu'à ½ % ceux de quelques catégories d'épargne (épargne des jeunes etc.) suivies, dans quelques secteurs du passif, par d'autres banques encore. Simultanément des réductions de taux débiteurs ont été enregistrées, par exemple pour les crédits en blanc et les prêts à terme fixe, en baisse de ¼ % depuis le 1er juillet.

Cette tendance à la baisse permet de conclure qu'une nouvelle hausse du taux des anciens prêts hypothécaires n'est plus dans le vent, ce qui revient à dire que malgré l'allègement qui s'est produit au chapitre des obligations, le compte d'exploitation de nos Caisses de l'année courante reste très

chargé. Il faudra donc veiller au placement judicieux à la banque centrale des capitaux qui ne peuvent pas être rapidement réinvestis dans la circonscription coopérative, ceci afin de contenir, dans la mesure du possible, l'effritement de la marge d'intérêt.
31/7/75 -pp-

Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Menace d'orage sur l'OSL

Il fallait s'y attendre. Le revirement de la conjoncture, l'augmentation des prix des articles utilitaires aussi bien que des articles de luxe, du pain autant que des caravanes, touche aussi le secteur culturel. La culture également devient plus chère. Cela s'est remarqué particulièrement l'an passé.

Le 43e rapport annuel pour 1974 de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse fait clairement ressortir cette tendance menaçante. Considérons les signaux d'alarme que le rapport annuel 1974 de l'OSL déclenche. Depuis sa fondation en 1931, l'OSL a pu enregistrer une expansion constante. A présent un recul semble se dessiner. Pourquoi ? Les ressources de l'OSL ont nettement diminué en 1974. Les subventions, les dons à fonds perdu sont restés à peu près stationnaires. Mais en même temps les dépenses augmentaient rapidement, en raison du renchérissement important dans les arts graphiques. C'est pourtant de subventions, de l'aide financière que l'OSL vit. Pour faire face à cette situation, il n'y a que deux moyens, réduire la production ou augmenter des prix, et tous deux sont regrettables. Voyons de plus près ces signaux d'alarme, exprimés en chiffres, que le rapport annuel de 1974 déclenche.

Dans toutes les langues du pays, 42 nouvelles parutions au total (en 1973 : 51) ont été publiées en 1974. Le tirage des nouvelles parutions se monte en 1974 à 513 585 exemplaires (en 1973 : 580 490). En 1974, l'OSL a vendu au total 1 098 922 brochures (en 1973 : 1 069 345), mais en 1971, le nombre des brochures vendues s'élevait encore à 1 252 929. Ces quelques chiffres donnent à penser. Car il ne suffit pas d'imprimer beaucoup de brochures, encore faut-il les vendre.

Grâce à la contribution de 250 000 francs accordée pour des œuvres culturelles par le don suisse de la fête nationale sur la collecte de 1973, le compte annuel 1974 de l'OSL a encore pu être équilibré. Mais l'avenir est incertain. Après lecture du 43e rapport annuel, on se demande ce qu'il faut faire. Nous croyons voir un moyen. Il faut chercher à faire comprendre à l'opinion publique que les prestations culturelles sont indispensables, même en période de récession économique. Faire des économies est un bon principe. Mais il faut savoir en faire sur le superflu. Ce que l'OSL apporte à nos enfants depuis tant d'années, ce n'est pas du superflu. Au contraire, les brochures prennent d'autant plus d'importance maintenant que les familles risquent de chercher à économiser dans tout le secteur culturel. Une des tâches importantes de l'OSL est d'encourager la formation et la connaissance, de transmettre des valeurs durables, de fournir les nourritures spirituelles indispensables même en période difficile. L'OSL ne pourra remplir cette tâche de façon satisfaisante que si les moyens nécessaires lui sont accordés, même en période de renchérissement. Le rapport annuel 1974 de l'OSL mérite d'être lu attentivement. Menaces, restrictions, ces mots s'appliquent aussi au secteur culturel. L'OSL a la ferme intention — cela ressort clairement de son 43e rapport annuel — de venir à bout de ses tâches malgré les problèmes ardues qui se posent.

Dr W. K.

1975, année de la femme

Prenez le temps comme il vient, le vent comme il souffle, la femme comme elle est.

Alfred de Musset

UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN
Banque centrale et Office de révision

OUVERTURE DES BUREAUX ET GUICHETS
DU MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1975 AU LUNDI 5 JANVIER 1976

L'Association saint-galloise des banques, dont l'Union suisse est membre, a pris les décisions suivantes auxquelles la banque centrale et l'office de révision s'associent :

NOËL 1975	BUREAUX ET GUICHETS
Mercredi 24 décembre 1975	ouverts jusqu'à 16 heures DEMANDES D'ARGENT La poste de Saint-Gall étant fermée l'après-midi, passer les demandes d'argent par téléphone AU PLUS TARD jusqu'à 11 heures, dernier délai également pour les demandes écrites.
Jeudi/Vendredi 25/26 décembre 1975	fermés
Lundi 29 décembre 1975	reprise du travail
NOUVEL-AN	
Mercredi 31 décembre 1975	fermés à 16 heures Les demandes d'argent écrites ou par téléphone doivent être en notre possession à 14 heures AU PLUS TARD
Jeudi/Vendredi 1^{er}/2 janvier 1976	fermés
Lundi 5 janvier 1976	reprise du travail

P. S. Les employés de la banque centrale travailleront les samedis 27 décembre 1975 et 3 janvier 1976 et prendront les téléphones concernant ce département.

Nous remercions M. Léon Gaspoz d'avoir mis son manuscrit à la disposition de la rédaction du « *Messenger* ». La lecture des extraits de ce mémoire est tout spécialement recommandée aux jeunes coopérateurs de ce beau coin de pays d'abord, puis à ceux de toute la Suisse. Remontant en pensées le cours de l'histoire d'un village raiffeiseniste semblable à tant d'autres, tout en faisant l'inventaire des moyens si modestes dont disposaient leurs pères, qui n'hésitèrent pas à en mettre une partie au service de l'œuvre commune, ils auront certainement une pensée de reconnaissance — car notre jeunesse est généreuse et objective — pour tous ceux qui, il y a 50 ans, firent preuve d'un courage et d'un optimisme extraordinaires ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui, au cours de ces 50 ans ont, par leur esprit d'économie, leur ardeur à l'ouvrage et leur sens inné de la solidarité permis à la Caisse Raiffeisen d'Evolène d'étendre sans cesse ses prestations de service. Le bilan du « *Jubilé* » — près de 5 millions de francs — confirme que « *Petit poisson deviendra grand, si Dieu lui prête vie* » et que dans une modeste commune de montagne une œuvre portée sur les fonts baptismaux par 8 (huit !) villageois ardents et dévoués, est à même de se développer et de réaliser de fort belles choses.

-pp-

* * *

Un rapport jubilaire à l'intention des générations montantes

Au fil du Rhône...

Le 27 avril dernier, la Caisse Raiffeisen d'Evolène (VS) célébrait très dignement le 50^e anniversaire de sa fondation. Selon la bonne et louable tradition, un rappel des débuts, combien modestes et difficiles !, puis de l'essor constant de cette institution a été présenté sous forme de rapport historique par M. Léon Gaspoz, instituteur à La Forclaz (La Sage).

Nous en reproduisons ici de larges extraits. A plusieurs reprises déjà, on nous a demandé d'établir un « modèle » de rapport jubilaire. Nous ne l'avons pas fait jusqu'ici pour la simple et bonne raison qu'un tel exposé doit être personnel, intime même. Ce tra-

vail sera donc confié à une personne du lieu, si possible à un fondateur — pour le 25^e anniversaire du moins — à un membre ou à un ancien membre des organes dirigeants, qui a travaillé activement, durant quelques lustres, à l'œuvre commune et qui est ainsi à même de rapporter en parfaite connaissance de cause.

Nous assistons chaque année à de nombreuses assemblées jubilaires et nous savons maintenant par expérience que dans chaque village, dans chaque commune, l'on trouvera toujours une personne capable de faire ce travail, de lui donner le cachet, la note personnelle qui fait tout le charme de ces rapports historiques.

« Pourquoi une Caisse Raiffeisen à Evolène ? La réponse est donnée par les fondateurs dans la plaquette éditée à l'occasion du 25^e anniversaire. La guerre de 1914-1918 a laissé des économies, du moins chez quelques bons particuliers. Mais le cours du bétail a baissé sitôt après. La fiscalité s'est depuis développée sans arrêt. Les habitudes de dépense contractées durant ces quelques années d'euphorie économique sont restées : elles n'ont pas apporté de ressources nouvelles !

D'autre part, des dissensions malheureuses ont nui à un travail paisible et fructueux, des procès ruineux ont drainé les plus claires ressources de nombreuses familles. Petite est restée la journée de l'artisan et de l'ouvrier dont la main-d'œuvre n'était demandée qu'avec réserve et parcimonie. L'argent se faisant rare, mince était le crédit dont le besoin devenait de plus en plus urgent.

Les prêteurs locaux louaient leur argent au taux légal, mais plusieurs d'entre eux avaient l'habitude de tenir leurs débiteurs dans une certaine servilité, soit par des corvées gratuites ou mal rétribuées, soit par une sujétion politique plus ou moins accentuée et chronique ! Les banques développaient leurs affaires par l'usage volontiers généralisé du billet à échéance trimestrielle, donc avec avis et commissions périodiques, préjudiciables au paysan de chez nous ne réalisant son numéraire qu'en automne. Et ainsi, il était souvent pris de court, les billets se multipliaient jusqu'à crevaillon par vente forcée.

Une caisse coopérative de crédit ouverte à tous les citoyens honnêtes et solvables s'imposait donc chez nous autant qu'ailleurs. Et le narrateur nous dit encore : « Il a fallu que l'un de nous eût senti l'âpreté du prêteur local, connu les banques privées pour qu'il s'intéressât au mouvement raiffeiseniste ».

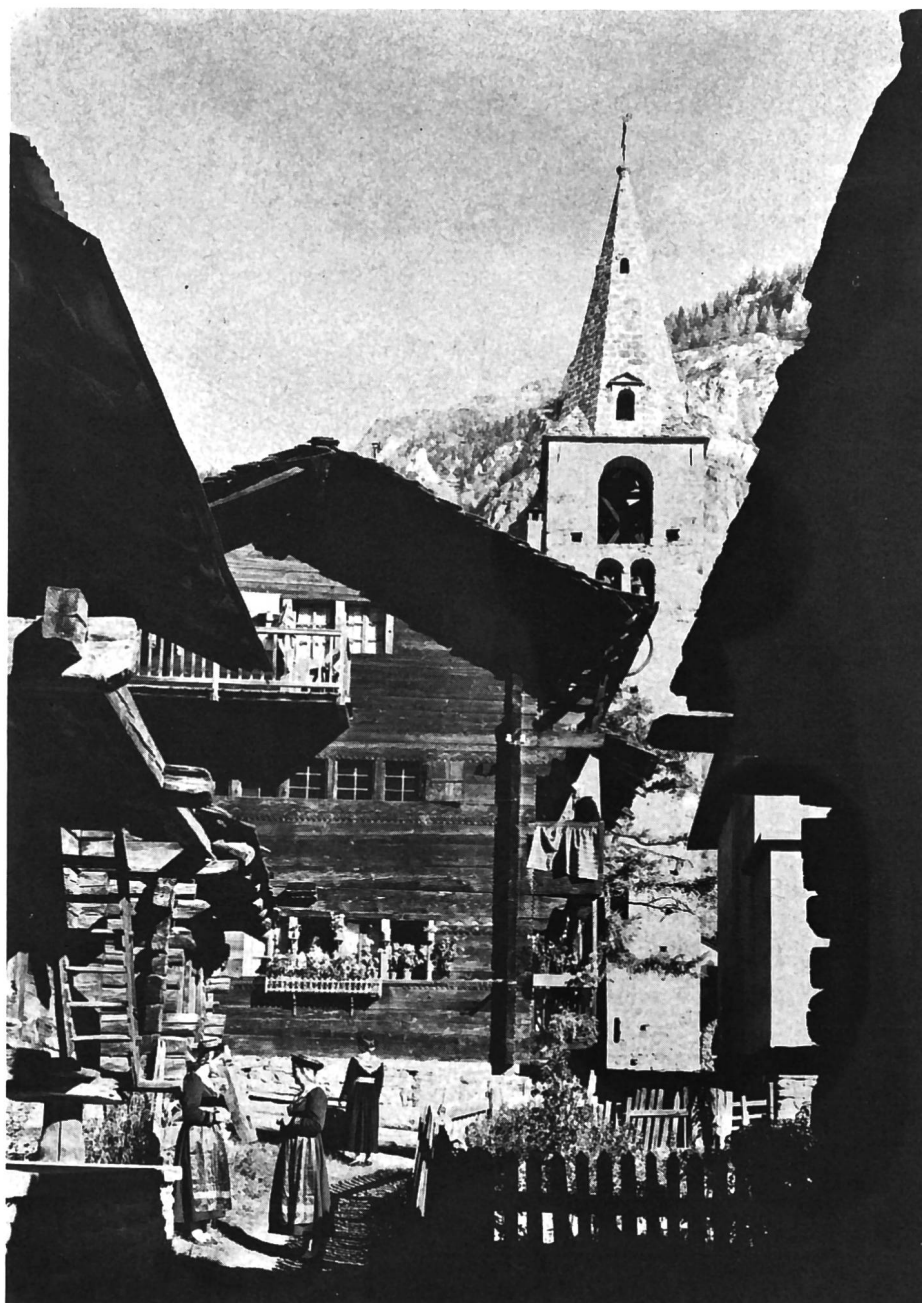
Comme Notre Seigneur fonda son Eglise en se servant d'humbles pêcheurs, l'Esprit raiffeiseniste créa son institut à Evolène par la main d'hommes dévoués, mais connaissant les privations, et manquant souvent du minimum indispensable au développement d'une famille paysanne. Les uns aussi bien que les autres furent certes les mieux formés, soutenus par une force extérieure efficace, à opérer une conversion capable d'assurer un avenir meilleur à un peuple nouveau.

Le 2 mars 1925, au rez-de-chaussée du bâtiment sis au sud de la cure, se tint la première assemblée générale et constituante, composée de Messieurs :

Antoine	Maître	41 ans
Pierre	Chevrier	63 ans
Pierre	Pralong	55 ans
Joseph	Fournier	38 ans
Jean	Rong	38 ans
Jean	Pralong	34 ans
Maurice	Fauchère	28 ans
Joseph	Gaudin	25 ans

A remarquer : la moyenne d'âge, 40 - 41 ans, est l'âge du pionnier et père spirituel de notre Caisse, Antoine Maître.

Nous saluons avec beaucoup d'émotion, d'affection et de reconnaissance, l'unique survivant de l'équipe fondatrice : M. Joseph Gaudin, ici présent.



Loin des vains bruits de la plaine...

Cette assemblée adopta les statuts et le règlement d'exécution et procéda à l'unanimité à la nomination des comités, du caissier et des taxateurs.

L'attelage est prêt, mais que d'embûches à dépister, d'obstacles à contourner, de peines et d'affronts à subir, de dévouements à manifester. Suspicion, jalousie, raillerie unissent leurs efforts pour détruire la Caisse naissante :

Suspicion des hommes politiques, convaincus de l'emprise de l'argent, qui accusent l'équipe raiffeiseniste d'ambitions personnelles, de pouvoir, de domination...

Jalousie des possesseurs de bas de laine bien remplis craignant une concurrence qu'ils jugent néfaste à leurs intérêts.

Raillerie d'un grand nombre de personnes qui dénigrent les membres des comités en ironisant les difficultés financières de chacun d'eux.

Malgré tout, la machine fonctionne. Les comités fixent les taux :

Carnets d'épargne	4 ¾ %
Obligations 1 - 2 ans	5 %
Obligations 3 - 5 ans	5 ¼ %
Prêts et comptes courants débiteurs	6 %

Le caissier, anxieux, attend les dépôts d'épargne... Ils ne vont pas tarder, voyez plutôt...

14 juin 1925	premier carnet d'épargne	fr. 27.30
14 juin	encore, » »	fr. 5.—
14 juin	toujours, » »	fr. 3.40
14 juin	premier compte courant créancier	fr. 750.—
6 juillet	carnet d'épargne	fr. 20.—

et ainsi de suite au compte-gouttes, la source des économies coule, les Evolénards, petits et grands, prennent goût à l'épargne.

L'Union suisse, en bonne maman, accorde un premier crédit, à sa fille du Haut Val d'Hérens.

Le premier prêt accordé par la Caisse Raiffeisen d'Evolène date du 24 septembre 1925.

Que l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall, soit chaudement remerciée d'avoir facilité les premiers pas de notre institution.

Jeton un coup d'œil sur les premiers octrois de prêts.

150 francs	pour besoins courants, à rembourser après les foires d'automne.
130 francs	pour l'achat d'un champ.
100 francs	pour payer la facture de la boulangerie.
220 francs	pour l'achat d'un grenier.
100 francs	pour un amortissement à la Banque populaire (!)
80 francs	pour besoins urgents.
50 francs	pour payer les frais de voyage du fils se rendant en saison en France.

etc. etc...

Premier boucllement, comptes de l'exercice 1925

Bilan	11 226.—	francs
Mouvement général	45 183.—	francs
Bénéfice et donc « réserve »	4.20	francs
9 prêts à terme	7 780.—	francs
4 comptes courants débiteurs	2 414.—	francs
11 dépôts d'épargne	2 162.—	francs
20 membres	450.—	francs de parts sociales. (Nous supposons que seuls les bénéficiaires de prêts ont libéré leur part sociale.)



Une belle rangée de chalets...

(Les deux photos d'Evolène ont été mises à notre disposition par la Société de développement d'Evolène.)

Congrès Raiffeisen suisse 1976

La 73e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen aura lieu le

12 juin 1976 à Lausanne.

Le Secrétariat

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Le 21 mars 1926, l'assemblée générale ordinaire donnera décharge au caissier, M. Pierre Pralong, avec remerciements en guise de salaire.

La machine tourne, mais non sans peine ni grincements.

Les comités doivent se montrer intransigeants. L'article 1er du règlement d'exécution stipule : « Tout nouveau postulant doit être présenté par deux membres de la société et agréé par le comité de direction ».

« Le comité de direction a l'obligation de veiller à ce que le postulant ne soit pas un élément de trouble, de façon à nuire à l'unité de la société, soit par son caractère personnel, soit par les opinions qu'il professe. »

En exécution de cet article premier, le 27 décembre 1925, le comité de direction refuse l'admission d'un postulant en motivant sa décision comme suit : « Les idées affichées par le solliciteur sont peu en harmonie avec celles des fondateurs. » !

Le 10 janvier 1926, deux dames sollicitent leur admission, mais obtiennent un refus sans appel et pour cause : « Les deux demandes ne sont pas agréées vu le peu d'intérêt (!) qu'elles offrent pour notre Caisse. »

Ce premier comité de direction ne manquait ni de fermeté, ni... d'humour.

(Ndlr) — Le rapporteur présente ensuite toute une série de tableaux exposant l'évolution des différents chapitres de l'actif (placements) et du passif (dépôts du public) du bilan. Nous nous bornerons à en extraire les chiffres suivants :

Quelques observations

Les bilans successifs nous apprennent qu'il a fallu:

6 ans pour obtenir	la première	centaine de mille francs
11 ans pour	la deuxième	
3 ans pour	la troisième	
4 ans pour	la quatrième	
4 ans pour	la cinquième	
2 ans pour	la sixième	
1 an à peine pour	chacune des autres	centaines de mille francs, puis
33 ans pour obtenir	le premier	million
7 ans pour	le deuxième	
3 ans pour	le troisième	
5 ans pour	le quatrième	
3 ans à peine pour	le cinquième	

Détails à souligner: seuls les exercices de 1958 et de 1960 accusent une légère régression.

La moyenne des montants des prêts à terme est:

de 1925 à 1945	de	400 à	600.— francs
de 1945 à 1959	de	1 000 à	2 000.— francs
de 1959 à 1961	de	2 000 à	3 000.— francs
de 1961 à 1965	de	5 000 à	6 000.— francs
de 1965 à 1971	de	10 000 à	13 000.— francs
de 1971 à 1974	de	15 000.—	francs et plus

Signe des temps !

Jetons un coup d'œil
sur l'échelle des taux d'épargne

Coup d'envoi en 1925

4¾%

de 1925 à 1930	4¾%
de 1930 à 1933	5 %
de 1933 à 1937	4½%
de 1937 à 1939	4 %
de 1939 à 1942	3½%
de 1942 à 1945	3 %
de 1945 à 1958	2½%
de 1958 à 1965	3 %
de 1965 à 1967	3¼%
de 1967 à 1970	3¾%
de 1970 à 1971	4 %
de 1971 à 1972	4½%
de 1972 à 1973	4½% - 4¼%
de 1973 à 1974	4¼% - 4½%

à 50 ans de distance en 1975

4¾%

de 1925 à 1935
de 1935 à 1937
de 1937 à 1970
de 1970 à ce jour

Quatre présidents ont dirigé avec
dévouement notre institution:

Messieurs : Antoine Maïstre
Maurice Fauchère
Jean Pralong
Jean Métrailler

Les trois premiers étaient membres
fondateurs.

A tous ces bons et fidèles serviteurs,
cordial merci.

Pertes réelles subies par la Caisse
en 50 ans: 2256.— francs.

Travail du gérant:

Si nous considérons le mouve-
ment général des 10 dernières an-
nées seulement, nous relevons un
montant de 58 669 903.— francs, soit
une moyenne de

16 297.— francs par jour

Opérations effectuées:	en 1925	72
	en 1934	719
	en 1944	635
	en 1954	967
	en 1964	1326
	en 1974	2611

Quatre gérants ont successivement
bien servi notre Caisse:

M. Pierre Pralong
M. Pierre Rong
M. Maurice Fauchère
M. Eugène Mauris

Grâce à la solidarité de la popula-
tion tout entière de notre commune,
nous osons former le vœu que notre
Caisse locale puisse à l'avenir encore
continuer son œuvre d'entraide.

A l'exemple des dirigeants de 1950,
nous terminons en disant : « Plaise à
Dieu de bénir notre institution ».

Léon Gaspoz

AUX GÉRANTES ET AUX GÉRANTS

A propos du Sentaphone de l'Union suisse

Ce numéro de téléphone
071 /

est réservé uniquement aux gé-
rantes et aux gérants de nos
Caisses affiliées.

Afin d'éviter tout abus, il
n'est pas publié dans le « Mes-
sager ». En revanche, on le
trouvera dans notre circulaire
de fin août 1973 adressée à
toutes les Caisses.

Entre 12 et 14 heures, confiez
vos commandes d'argent à notre
sentaphone. Il est aussi à votre
disposition de 18 heures à 7 h. 30
du matin, jour et nuit le samedi
et... même le dimanche.

Qui dit mieux ?

- pp -

Bibliographie

Le secret bancaire, la Suisse et les autres Etats

par Maurice Aubert, Genève,
août 1975

Un petit ouvrage d'une quarantaine
de pages qui fait le tour de la question
sous tous ses aspects, juridiques, fis-
caux, financiers, politiques et interna-
tionaux. Quarante pages à dévorer au
moment où les discussions sur l'adhé-
sion de la Suisse au serpent monétaire
alimentent, à l'étranger comme dans
notre pays, la polémique sur l'apa-
nage le plus connu mais aussi le moins
bien compris du système bancaire
suisse.

(« Journal de Genève » du 1er sep-
tembre 1975)

On peut se procurer cette brochure
directement auprès de MM. Hentsch
& Cie, banquiers, 15, rue de la Corra-
terie, 1211 Genève 11.

Pensée

L'aumône est sœur de la prière.
Victor Hugo

Que se passe-t-il ?

Petite revue de la presse

Nul ne peut se vanter de pouvoir sonder le cœur de l'homme...

Le trentième anniversaire de l'effondrement du Troisième Reich, en mai dernier, et la sinistre débandade finale au Vietnam, ont fourni l'occasion à toute une pléiade de journalistes, d'hommes de cinéma et autres chevaliers servants des moyens de communication de masse de nous rapeler les horreurs inhérentes à tout conflit armé. Nous avons, une fois de plus, dû nous rendre à l'évidence : alors que tel homme dit d'Etat acceptait — on est bon prince dans la corporation ! — de quitter les lieux du carnage moyennant le paiement d'une prime-récompense d'un million de dollars, le peuple, ce bon peuple de petits et d'humbles, continuait d'honorer chaque jour de nouvelles et sanglantes « factures ». Spectacle désolant que ces morts, ces blessés, ces mutilés, ces longues colonnes de loques humaines sur le chemin de l'exode...

Les responsables de ces innombrables et innommables crimes contre l'humanité furent sur le moment accablés d'opprobre par tous les honnêtes lecteurs de journaux et les citoyens (-ennes) confortablement calés devant leur télévision vespérale. Le cœur un peu gros, ils tournèrent le bouton, plièrent leur « feuille » et... passèrent à l'ordre du jour. Les douleurs d'autrui, les angoisses de milliers de femmes et d'enfants, les assassinats commis au nom d'un vague droit conféré par un prétendu état de détresse nationale, seront vite oubliés et demain déjà serons-nous peut-être de fervents contemplateurs des conducteurs d'hommes blâmés hier encore.

Evidemment, une fois de plus nous exagérons. A peine...

Etablissant le bilan de l'année touristique parisienne, un correspondant de la Ville Lumière d'un de nos excellents journaux régionaux écrivait en janvier dernier :

« ... Et puisque nous voici plongés dans les chiffres, on apprend qu'en 1974 la Tour Eiffel a vu s'engouffrer

dans ses ascenseurs plus de 4 millions de visiteurs. A peine un peu moins d'entrées qu'au Château de Versailles. Mais c'est le tombeau de Napoléon, aux Invalides, qui détient le record. On y défile en rangs serrés du 1er janvier au 31 décembre. Incroyable le prestige de cet Empereur dont les guerres ont coûté la vie à près de 2 millions de soldats français... »

Pudiquement, le nombre de ceux qui, de l'autre côté, sont tombés eux aussi, n'est pas retenu.

Décidément, nul ne peut se vanter...

Le système D

n'est peut-être pas une invention française. Cependant nos aimables voisins de l'Ouest ont la réputation d'être débrouillards.

Même souvent un peu trop, écrivait il y a quelque temps déjà le correspondant parisien déjà cité. Aucun démenti n'ayant été publié jusqu'ici, nous pouvons admettre que le fait divers signalé n'est pas dû à l'esprit inventif d'un homme de plume. Lisez plutôt (nous avons remplacé les noms de personnes et de rues par des lettres) :

« Un comédien est porté aux nues par la presse pour son film. Monsieur X. joue chaque soir au Théâtre Y. à Paris. Un nouveau succès. Auparavant, il avait signé pour un film qui se tourne actuellement... à Z. »

Comment concilier les deux contrats ?

Sitôt le rideau tombé à la fin de la pièce, une voiture emmène dans la nuit M. X à Orly, où il couche à l'hôtel. Cela lui permet de sauter tôt le matin dans le premier avion qui atterrit sur le lieu de tournage. Au retour, il faut être à l'heure pour le lever du rideau rue... Et c'est justement l'heure des grands encombrements. Solution : une ambulance mobilisée à Orly et qui, précédée de deux motards, fend les files dans le rugissement des sirènes, transportant un comédien bien portant... mais qui ne veut pas faire faux-bond aux spectateurs. »

Et cela ferait partie du système D ?

Nous répétons : à notre connaissance, ce fait divers n'a pas été démenti. Si tout cela est bien exact, ne parlons pas, en l'occurrence, de système D mais plutôt d'une triste et macabre exagération, en dépit du nom ou du renom du monsieur en question et de son souci de ne pas faire faux-bond à ses admirateurs. Il y a vraiment des coups de pied quelque part qui se perdent... assortis de pharamineuses amendes ou de mises à l'ombre prolongées.

La ville de New York menacée de faillite

titraient plusieurs quotidiens romands en mai dernier. Les banquiers ne font plus confiance à son administration et refusent (en mai) de lui prêter les 280 millions de dollars (une paille, quoi !) pour payer ses échéances du mois : salaires des employés municipaux et dettes.

Les banques incriminées (elles vont prendre à l'occasion un terrible « savon », il n'y a pas l'ombre d'un doute !) assurent ne pas pouvoir vendre les obligations émises par la ville de New York.

Tout cela est narré sans aucun commentaire. Si le cas s'était produit à Riantmont, nous aurions eu droit à une puissante litanie de reproches au sujet du passé et de bons conseils pour l'avenir. Evidemment, Riantmont ce n'est pas New York...

La cavalerie n'est pas encore oubliée...

On sait qu'après la décision prise par les Chambres de supprimer la cavalerie de l'armée suisse, une pétition demandant le maintien des dragons avait été signée par 430 000 citoyens. Dans un canton romand, le Conseil d'Etat fut appelé à examiner une motion présentée par plusieurs députés, tous excellents citoyens, il n'y a pas l'ombre d'un doute.

Entendons-nous bien : le modeste artilleur que nous fûmes ne se prononce pas sur le fond du débat. Ce qui l'a amusé — dépêchons-nous d'en rire avant de devoir en pleurer ! — ce sont les arguments « gouvernementaux » présentés aux députés réunis en séance du Grand Conseil. La commission nommée à cet effet avait dé-

claré notamment que la liquidation de cette troupe populaire était une faute grave et regrettable, une faute militaire, politique et psychologique.

Le chef du Département ne partagea pas ce point de vue.

Oyez plutôt :

« Le conseiller d'Etat... devait, pour sa part, défendre un autre avis. Les aspects pratiques ont été exposés dans le rapport. Il n'y est pas revenu. En revanche, il a tenu à souligner l'amélioration récente des relations entre les cantons et la Confédération dans le domaine des affaires militaires. C'est une amélioration due à la conférence des chefs de Département d'une part, mais d'autre part également à la prudence de leur intervention auprès du Département militaire fédéral. Aucune intervention n'est entreprise sans chance de succès. Or, à son avis, la cavalerie est une cause perdue maintenant. Elle n'a plus aucune chance d'être réintroduite sous quelque forme que ce soit. Il faut en prendre acte, et une décision du Grand Conseil allant à l'encontre du rapport gouvernemental risque d'être considérée à Berne comme une manifestation de mauvaise humeur et de ce fait rendre plus difficile la tâche du chef du Département. »

Abstenons-nous de tout commentaire susceptible d'être considéré comme une « manifestation de mauvaise humeur »... Nous avouerons cependant que nous avons une autre conception des droits et des devoirs des représentants du peuple. « Aucune intervention sans chance de succès » n'est pas une recette très démocratique...

Pour terminer, une nouvelle plus réconfortante...

Communiqué de presse :

Un conseiller communal d'Horw (LU) entend protester contre une répartition unilatérale du travail de l'exécutif communal, en décidant lui-même du montant de ses honoraires. Il estime que les rétributions pour son modeste travail sont trop élevées et désire renoncer à un tiers des 10 500 francs de son salaire.

Ce geste ne sera certainement pas apprécié par tout le monde à sa juste valeur. Mais, il fallait le faire... Chapeau.

-pp-

DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT DE L'IMPOT ANTICIPÉ DES PERSONNES MORALES

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1972 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 20 décembre 1975 au plus tard, afin qu'elles puissent être vérifiées et

transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit de remboursement pour les intérêts de 1972 s'éteint le 31 décembre 1975.

A cette occasion, nous prions les gérants, qui envoient leur demande directement à l'Administration fédérale des contributions, de bien indiquer sur la formule non pas le numéro de chèques postaux de l'Union, mais celui de la Caisse expéditrice.

Opinions et commentaires

Faute légère ou ...

« A bon entendeur, salut »

D'après le calendrier, cela se passe le mardi 17 décembre 1974. Depuis longtemps déjà, il est prévu que le nouveau président de l'Union suisse des paysans doit être élu. Cette élection est le point capital de l'assemblée générale des délégués qui a lieu ce jour-là. Dans la salle du Kursaal de Berne, chaque place, ou presque, est occupée. Environ 600 délégués et leurs invités de toutes les régions de la Suisse ont fait le voyage à Berne.

A l'entrée de la salle, on glisse dans la main des participants un tract qui fait de la propagande en faveur de M. Edwin Weilenmann, de Hofstetten dans le canton de Zurich. Mais, comme tout un chacun le sait, M. Pierre Gerber, de Friesenberg / Berne, doit être élu. C'est un homme capable: universitaire, colonel dans l'armée, membre du comité ou président de diverses organisations, enfin dès sa naissance un authentique représentant de l'« Establishment vert ». A cet homme qui, depuis longtemps déjà, était prévu pour occuper cette fonction et qu'on avait « embelli et paré » à cet effet tel un bibelot précieux, on devait opposer un illustre inconnu dénommé Edwin Weilenmann : tentative véritablement sans espoir.

Toujours est-il qu'il faut mettre au crédit des personnes qui proposèrent la candidature de ce dernier le fait d'avoir créé une alternative pour les

électeurs. Ils ont ainsi rendu possible un choix véritable. Sans ce candidat de Zurich, les délégués n'auraient pas eu besoin de se rendre à Berne ; on aurait pu régler l'affaire tout simplement au moyen d'un vote par correspondance. Au Kursaal, la tension croît de plus en plus. D'abord quelques discours ou plutôt — et on a insisté sur ce point — des exposés sobres, de courte durée qui sont lus devant l'assemblée. Mais où sont donc les candidats ? Chaque personne présente aimerait enfin voir Pierre Gerber et Edwin Weilenmann, peut-être même les entendre parler, si possible sans manuscrit et dans les deux langues. On désirerait avoir « vu » une fois au moins son futur président, avant de lui accorder sa voix.

Mais ce n'était pas prévu au programme. C'est fort dommage car ce petit rien n'en est pas moins une faute légère.

Malgré cela, Pierre Gerber fut élu au premier tour de scrutin. Sur 454 voix, il en obtint 396 contre 58 à Edwin Weilenmann. Le résultat est bon, il est net, il est même trop bon. Non pas que je n'aurais pas aimé voir Pierre Gerber président, mais je pense qu'il eût été utile, pour conserver la mémoire de cet événement, de cette opération électorale, que l'élection ait eu lieu après environ trois tours de scrutin.

Tout s'est déroulé, une fois encore, à souhait et comme prévu. Pierre Gerber, que votre serviteur connaît et apprécie personnellement, sait bien que s'il n'a pas été élu par tout le monde, il l'a été, néanmoins, pour tous les membres de l'Union.

Il l'a été aussi pour tous les délégués et collègues de la Suisse romande auxquels il n'a pas adressé un seul mot en français. J'espère qu'il réparera cet oubli, maintenant qu'il est président de cette association professionnelle de dimension nationale : cela dans l'intérêt de tous les paysans suisses.

A notre nouveau président, j'exprime tous mes vœux de bonheur. J'adresse mes remerciements cordiaux à M. Weber qui se retire. Nous savons qu'il n'a pas toujours eu la tâche facile.

P. Rueb

(Traduction libre d'un article trouvé le 16 janvier 1975 dans « *Der neue Landfreund* », revue d'économie agricole suisse, paraissant à Berne)

Et voici maintenant notre petit commentaire

1. Un cas semblable ne se présente-t-il pas parfois chez nous, par exemple dans nos assemblées villageoises ou autres ?

2. Ne pressentons-nous pas souvent, avant la date du vote déjà, que les *jeux sont faits*, comme avant un combat de boxe ? Le candidat vainqueur est désigné longtemps à l'avance. Il s'agit, en général, d'un notable auquel on oppose, pour jouer le jeu, une personnalité de deuxième ordre qui n'a aucune chance d'être élue.

3. Cet état de choses n'est-il pas dû à la passivité et au manque d'intérêt des délégués aux assemblées générales, qui y participent uniquement pour faire un beau voyage « aux frais de la princesse » ?

4. L'assemblée ne sert-elle pas souvent ainsi à *ratifier* un choix arrêté de longue date déjà ?

5. Même si au cours des débats, l'un ou l'autre délégué se lève pour formuler une objection, n'est-il pas souvent *seul* face aux puissants orateurs, sans appui de la part de ses collègues-délégués ?

6. *ENFIN*, si l'on veut que cela change, ne faudrait-il pas que les délégués aux assemblées prennent, une fois pour toutes, conscience de leur rôle qui n'est pas celui des célèbres *moutons de Panurge* ?

A bon entendeur, salut !

P. F.

En quelques lignes

(Les commentaires en italique sont de notre rédaction).

FRANCE :

Les excédents des caisses d'épargne ont dépassé de 71 % ceux de l'an dernier

L'excédent des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne a atteint 11,6 milliards de francs pour les cinq premiers mois de 1975, soit une progression de 71 % par rapport à la même période de l'an dernier, a annoncé jeudi 12 juin M. Maurice Pérouse, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui présentait à la presse le rapport d'activité de son établissement pour 1974.

Cette progression est encore plus brillante que celle enregistrée à la même époque, l'an dernier, par rapport à 1973 : + 61,9 %, ce qui laisse présager un niveau tout à fait exceptionnel de collecte de l'épargne pour l'ensemble de l'année 1975, et permettre à la Caisse des Dépôts d'accroître ses concours à l'équipement en collectif.

En 1974, l'ensemble des concours s'est élevé à 16,9 milliards de francs (+ 15,7 %), dont 12 milliards de francs (+ 26 %) au titre de l'équipement local, 1,04 milliard de francs contre 1,2 milliard de francs au titre des prêts fonciers, et 3,3 milliards de francs (inchangés) attribués à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C.A.E.C.).

Les concours à la construction de logements se sont élevés à 18,06 milliards de francs (+ 28 %), soit le cinquième de la formation brute de capital fixe de ce secteur d'activité ; les prêts spéciaux aux H.L.M. ont progressé de 18 % à 9,99 milliards de francs, et ceux accordés aux particuliers par les caisses d'épargne ont augmenté de 28 % à 3,58 milliards de francs.

Sur le marché financier, les achats nets d'obligations et d'actions sont restés stables à 10,5 milliards de francs, la Caisse ayant souscrit 23 % des émissions nouvelles d'obligations, et le portefeuille d'actions s'étant gonflé de 0,78 milliard de francs contre 0,87 milliard de francs. Enfin, la Caisse des Dépôts est restée en 1974, après la Banque de France, le principal apporteur de capitaux sur le marché monétaire (22,9 milliards de francs au 31 décembre).

L'épargnant, client de prédilection de ces Caisses, est donc, par ricochet, « principal apporteur de capitaux sur le marché monétaire ». Il mériterait d'être mieux encadré, encouragé... notamment par l'Etat et son insatiable chevalier servant : le fisc.

FRANCE :

Des carnets de chèques dès l'année prochaine dans des caisses d'épargne

Comme ceux des banques, les clients des caisses d'épargne pourront, l'année prochaine, disposer d'un carnet de chèques pour régler leurs paiements. Telle est la nouvelle annoncée par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre des Finances.

Ce chèque sera assorti d'une carte de garantie, garantie qui sera apportée par la Caisse des Dépôts, à hauteur de 500 F. Cette garantie permettra aux chèques « Caisse d'Epargne » de se placer immédiatement par rapport aux chèques bancaires sur un terrain très solide. Elle renforcera l'image de sécurité et de confiance des caisses d'épargne. Bien entendu, le chèque ne sera accordé qu'à un nombre limité de clients sélectionnés.

La gestion et le traitement des chèques tirés sur les caisses d'épargne seront assurés par un organisme central qui « ne sera aucunement l'émanation de l'Etat et des pouvoirs publics », comme l'a indiqué le ministre. Cet organisme, qui sera créé sous la forme d'une société commerciale de droit commun, aura à sa tête un président proposé alternativement par la Caisse des Dépôts et les Caisses d'Epargne. Son directeur général sera nommé sur proposition de l'Union Nationale des Caisses d'Epargne (UNCEF).

La mission de l'organisme central sera d'assurer à l'échelon national les

fonctions techniques liées à la gestion du chèque. Il disposera en outre de pouvoirs, en particulier dans le domaine informatique, et offrira aux caisses d'épargne divers services d'assistance technique. Selon M. Fourcade, « une page de l'histoire des caisses d'épargne est tournée ».

Allons-y pour le renforcement de l'image de marque des caisses d'épargne. Il reste à souhaiter que, par un emploi raisonnable de ces chèques, le nombre limité de clients sélectionnés ne provoquera pas une trop forte dilata-tion des frais généraux...

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE :

*Les chèques postaux
entrent dans le système eurochèque*

A partir du 1er janvier 1976, les clients des chèques postaux pourront payer à l'aide d'une carte-chèque. Cependant, l'émission de cartes-chèques n'est pas liée à une promesse de crédit. Depuis le mois de janvier, les guichets postaux acceptent aussi en paiement les chèques avec garantie de paiement tirés sur un établissement financier national ou étranger. D'autre part, les clients des chèques postaux détenteurs de cartes-chèques peuvent également les présenter dans les établissements d'Allemagne fédérale aussi bien que dans les pays étrangers rattachés au système eurochèque, soit 31 pays.

Espérons que cela se réalisera sans les montagnes de paperasserie accou-chées, par exemple, par les Euro-car-nets d'épargne...

AUTRICHE :

Mesure d'encouragement à l'épargne

Avant l'automne 1976 au plus tard, les caisses d'épargne auront mis au point un accord « de transition » à l'intention des épargnants dont les contrats d'épargne à primes arrivent à échéance à la fin de l'année 1976. Le but de cette mesure est d'offrir à l'épargnant un plan d'épargne avantageux afin qu'il ne retire pas subitement les sommes déposées par lui au nom de l'épargne à primes. Sur la somme qu'il laisse en dépôt pendant une année entière à son compte d'épargne à primes — mais il peut effectuer les prélèvements qu'il désire

— il reçoit 8 % d'intérêt sans avoir pour cela contracté d'engagement spécial. Ces 8 % se décomposent en 6 % versés par l'établissement d'une part, et en 2 % versés par le Ministère des finances d'autre part. Une solution semblable permettrait aux établissements financiers d'échapper à une vague de retraits et à de nouveaux contrats d'épargne à primes ayant la même date d'échéance.

L'épargnant est choyé en ce moment. « Pourvu que ça dure » aurait dit, il y a plus de 150 ans déjà, Letizia Ramolina, la mère de Napoléon...

P.S. — Ces renseignements ont été puisés dans le bulletin de juillet 1975 de l'Institut International des Caisses d'Epargne, à Genève, -ii-.

-pp-

Nouvelles des Caisses affiliées



Jura

Fontenais

Samedi 15 mars, s'est déroulée l'assemblée générale annuelle de notre Caisse Raiffeisen. 90 membres étaient présents à cette rencontre.

Au chapitre de la présentation des comptes, le président, M. Marcel Parrat, fit le tour d'horizon de la situation monétaire et économique internationale. La gérante, Mme Jos. Gigon, fit un brillant exposé sur la situation de la Caisse et commenta les différents postes des comptes 1974. Nous nous bornerons ici à donner quelques chiffres. Ce 49^e exercice s'est soldé par un bénéfice net de fr. 14 204.40. Le roulement accuse une somme de fr. 5 656 358.53. Quant au bilan, il se monte à fr. 4 875 654.40, en augmentation de

fr. 357 616.55 par rapport à 1973. 607 carnets d'épargne sont actuellement en circulation, la somme ainsi confiée à notre Caisse par les déposants est de fr. 3 890 244.20, tandis que les obligations de caisse se chiffrent à 568 500.— francs.

C'est au tour de M. Aimé Trémolat, président du conseil de surveillance, de remercier tous les membres des comités, ainsi que la gérante, pour leur excellent travail. Il demanda à l'assemblée d'accepter les comptes annuels et d'en donner décharge aux dirigeants, ce que fit l'assemblée à l'unanimité. Aucune modification au sein des comités n'est à signaler. En conclusion, le président remercia tous ses collègues des comités et particulièrement la gérante pour leur excellent travail. Il souhaita à tous un bon retour chez eux en les invitant toutefois à déguster une excellente collation servie par la famille Ritz.

L'année prochaine, la Caisse Raiffeisen de Fontenais fêtera son cinquantenaire, manifestation qui ne manquera sûrement pas de réjouir les 149 sociétaires de notre institution locale.

G. J.

Nos Caisses Raiffeisen offrent-elles aujourd'hui encore des avantages sur le plan matériel ?

En nous appuyant sur les statistiques de la Banque nationale sur le système bancaire suisse en 1973 — les chiffres de 1974 ne sont pas encore publiés — les Caisses Raiffeisen ont permis à leurs membres de réaliser dans le seul secteur des prêts hypothécaires (là où les avantages en matière de taux d'intérêt devraient être les plus minces) des économies de l'ordre de 0,16 %, soit sur un montant d'hypothèques de 3811 millions de francs, un profit de 6,098 millions de francs. C'est ce qui se dégage de la comparaison avec les intérêts payés en

moyenne aux banques dans le secteur des hypothèques. En comparant les conditions faites par nos Caisses avec celles des banques cantonales, cela représente toujours un avantage de quelque 3,069 millions de francs pour nos sociétaires. Je crois que les économies ainsi faites peuvent être évaluées à ce jour à environ 10 millions de francs.

(Extrait du rapport « 75 ans d'activité raiffeiseniste en Suisse », présenté par le directeur A. Edelmann au Congrès Raiffeisen suisse des 14 et 15 juin 1975, à Lucerne.)

La Suisse raiffeiseniste en 1974

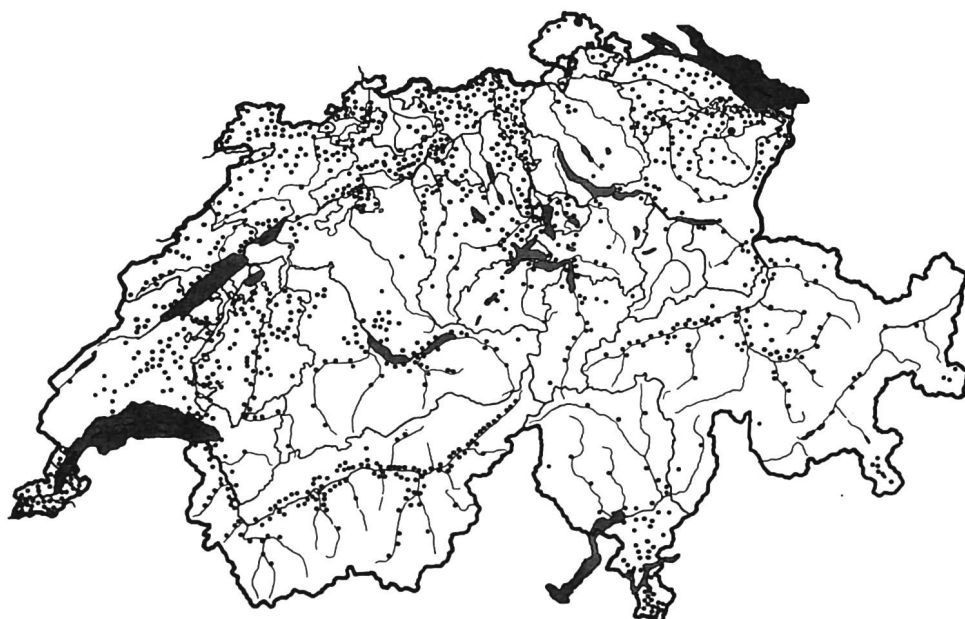
1164 Caisses Raiffeisen

352 en Suisse romande

655 en Suisse alémanique

113 en Suisse italienne

44 en Suisse romanche



<i>Cantons</i>	<i>Nombre de Caisses</i>	<i>Effectif des sociétaires</i>	<i>Déposants d'épargne</i>	<i>Dépôts d'épargne</i>	<i>Réserves en milliers de francs</i>	<i>Bilan</i>	<i>Roulement</i>
Appenzell R.-E.	3	718	2 760	16 791	704	24 606	66 925
Appenzell R.-I.	3	334	2 169	12 400	688	16 331	41 008
Argovie	100	18 942	104 635	613 782	34 155	1 002 302	3 786 314
Bâle-Campagne	14	3 656	15 949	91 031	5 499	181 555	713 931
Berne	157	20 682	81 839	461 689	21 362	624 845	1 542 496
Fribourg	75	10 688	62 201	296 839	15 965	426 799	1 082 111
Genève	35	3 381	8 470	77 209	4 860	129 511	463 614
Glaris	1	448	1 556	9 727	388	10 668	15 792
Grisons	97	9 587	34 029	172 457	9 614	302 106	887 038
Lucerne	52	9 176	73 382	268 422	12 037	406 584	1 798 408
Neuchâtel	34	3 532	14 558	61 065	3 623	94 759	236 920
Nidwald	6	927	8 699	30 620	1 495	44 311	137 819
Obwald	4	811	5 178	19 157	1 097	31 269	73 525
Saint-Gall	84	23 164	150 552	733 996	45 922	1 316 913	5 984 023
Schaffhouse	4	629	2 724	14 109	927	25 985	94 605
Schwytz	14	3 307	23 091	104 530	4 803	143 110	385 712
Soleure	76	15 803	95 700	471 110	23 838	744 402	2 276 744
Tessin	104	12 857	*	**	9 624	400 481	894 078
Thurgovie	47	9 425	53 982	289 227	20 860	598 542	3 014 682
Uri	18	2 333	12 291	56 363	2 873	74 339	159 936
Valais	130	20 142	68 568	451 268	22 447	672 060	1 666 363
Vaud	84	8 617	29 607	182 439	11 245	281 047	922 314
Zoug	12	3 033	15 889	75 529	3 436	130 555	568 032
Zurich	10	1 150	6 193	35 122	2 272	64 448	268 897
1974	1 164	183 342	874 022	4 544 882	259 734	7 747 528	27 081 287
1973	1 158	176 236	852 642	4 209 699	237 834	6 983 685	22 457 319
Augmentation en 1974	6	7 106	21 380	335 183	21 900	763 843	4 623 968

* Nombre de carnets de dépôts 35 759

** Avoirs sur carnets de dépôts fr. 313 984 608.33